

Le journal de la Société Saint-Jean-Baptiste

Le Patriote

Volume 18, numéro d'octobre 2018

Entêtés d'avenir... depuis 1834 !



Fondation pour la langue française: c'est parti!
Voir pages 3



Sondage: pas assez de musique francophone dans l'environnement sonore des commerces
Voir page 11



Les Partenaires pour un Québec français ont de grandes attentes
Voir page 11



France Théoret, récipiendaire du prix Hélène-Pedneault 2018
Voir page 5



Loi 104: Couillard refusait sa mise en vigueur
Que fera la CAQ?
Voir page 2



Adieu et merci, Lise Payette!
Voir page 14

Envois publications — 40009183

« C'est le rêve qui nous fait avancer, mais on n'avance pas en rêvant. »

— René Lévesque

Débat électoral en anglais

Un précédent irresponsable, selon le MQF

Le 11 septembre dernier, le Mouvement Québec français (MQF) a dénoncé la tenue du débat en anglais diffusé le 17 septembre sur les ondes de CBC et demandé aux chefs des partis politiques de reconsidérer leur participation. « Les chefs de partis devraient reconsidérer leur participation au débat télévisé en anglais, ne serait-ce que par solidarité pour les Acadiennes et Acadiens qui eux, n'auront pas droit à une joute électorale dans leur langue à Radio-Canada au Nouveau-Brunswick, une province qui se dit pourtant officiellement bilingue. En espérant se magasiner quelques votes, ils cautionnent directement l'injustice linguistique qui s'abat sur le fait français au Canada », a déploré Maxime Laporte, président du MQF.

« Plus fondamentalement encore, les chefs de partis ont le devoir de se montrer cohérents et exemplaires eu égard au statut du français comme seule langue commune au Québec, principe qu'ils ne sauraient sacrifier sur l'autel du clientélisme politique. En acceptant de prendre part à un débat national dans la langue de Shakespeare à la télévision, quel message envoient-ils à nos concitoyennes et concitoyens allophones, déjà largement anglicisés ? Hé bien ! Qu'apprendre le français n'est ni nécessaire ni important, au fond, puisque même nos aspirants Premiers ministres, francophones de surcroît, sont prêts à servir en anglais, à l'image de nos institutions publiques qui ne cessent de se bilinguïser. »



« Créer un tel précédent, c'est irresponsable. Si les chefs vont de l'avant, il ne se passera plus une seule campagne électorale à l'avenir sans qu'on ne presse les groupes médiatiques et les partis politiques de tenir pareil débat national en anglais, jusqu'à en faire une coutume, comme au fédéral. Et au diable l'esprit de la loi 101 ! », a fait valoir le président du MQF. Selon lui, il n'est pas trop tard pour MM. François Legault, Philippe Couillard, Jean-François Lisée et M^{me} Manon Massé de revoir leur position, « surtout que les derniers jours ont montré à quel point les Québécois se préoccupent de l'avenir du français ».

« C'est ainsi que l'anglicisation prend forme dans notre quotidien au Québec. C'est ce type de reculs significatifs qui, s'additionnant les uns aux autres, contribuent à affaiblir notre

langue. Ne nous suprenons pas, après cela, du fait que les francophones sont en voie de devenir minoritaires sur l'île de Montréal. Or, tant que l'avenir du français ne sera pas garanti au Québec, le MQF et ses alliés interviendront sans relâche pour dénoncer chaque recul. Car un recul, même petit, c'est un recul de trop. »

« Rappelons que plus de 95 % des Québécoises et Québécois comprennent le français. Quant aux locuteurs de langue maternelle anglaise, qui constituent seulement 8,1 % de la population, la très vaste majorité d'entre eux parlent très bien la langue de Molière et de Miron. Sachant cela, comment expliquer la nécessité d'un tel débat ? Courtoisie ou bonas-serie ? Même dans une pure logique de marketing politique, les bénéfices à en tirer ne font pas le poids face aux préjudices infligés au statut de la langue. En voulant faire plaisir aux anglophones, on nuit directement à la francisation des allophones, objectif qui commande tout d'abord l'affirmation sans ambiguïté du français comme seule langue commune de notre démocratie et de nos institutions. Quant à l'argument creux voulant qu'« il faut représenter tous les Québécois », il ne tient pas la route, car partant, pourquoi n'y aurait-il pas de débat national en langues autochtones, en espagnol, en créole, en arabe, en mandarin, etc. ? Inclure tout le monde, ça passe par le respect et la valorisation d'une seule langue commune pour tout le monde : le français », a conclu M^e Laporte. •••



Refus éhonté par Couillard de mettre en vigueur l'article I de la loi 104

Une discrimination concrète dans le quotidien de bien des fonctionnaires

Le 20 septembre dernier, la Société Saint-Jean-Baptiste a salué l'engagement du Parti Québécois (PQ), de la Coalition Avenir Québec (CAQ) et de Québec solidaire (QS) à mettre en vigueur l'article 1 de la loi 104, dont il a été question lors du Face-à-face diffusé sur les ondes de TVA Nouvelles, et condamné le Parti libéral (PLQ) qui a continué à faire l'autruche sur cette question. Plusieurs témoignages de fonctionnaires ayant subi des discriminations, que ce soit à l'embauche ou pour l'obtention d'une promotion, ont d'ailleurs été reçus.

Irresponsable et méprisant

En totale violation avec la décision unanime prise par l'Assemblée nationale il y a 16 ans, Philippe Couillard a persisté dans son refus éhonté de mettre en vigueur cette mesure faisant du français la véritable langue officielle de l'Administration publique, s'il était réélu. Le Président général Maxime Laporte a fait valoir : « Philippe Couillard fait dans l'aveuglement volontaire. Son attitude sur cette question est non seulement irresponsable, mais méprisante à l'égard du statut du français et de la démocratie québécoise. »

Un enjeu concret

« L'idée même de la loi 101, qui est de faire du français la seule langue commune et officielle au Québec en rejetant le bilinguisme institutionnel, prend racine dans une volonté de justice linguistique. Ce n'est pas pour rien qu'en 2002, la totalité de nos élus. es ont voté en ce sens, pour consolider le statut du français comme langue de l'Administration. Or, en 2018, plutôt que de faire avancer ce statut de la langue française, plutôt que de respecter la démocratie québécoise, le Parti libéral préfère s'enfoncer dans un clientélisme électoral délétère qui nuit à nos principes les plus élémentaires. En l'occurrence, il est ahurissant qu'en 2018, des employées et employés oeuvrant au service de notre propre État national, se voient encore et toujours brimés dans leurs droits



Menée par la SSJB, une coalition de partis politiques, de syndicats et de groupes de défense de la langue française exige l'application par le gouvernement Couillard de l'article I de la loi 104 qui stipule que Québec doit communiquer seulement en français avec les corporations et les personnes morales.

fondamentaux, et empêchés de mener à bien la mission que porte la Charte de la langue française : franciser le Québec, ses entreprises, ses nouveaux arrivants. »

Loin d'être théorique, le phénomène a amené plusieurs grandes organisations syndicales et citoyennes, réunies au sein de la coalition des Partenaires pour un Québec français (PQF), à prendre fermement position sur cet enjeu (Syndicat de la fonction publique, SSJB, CSN, CSQ, FAE, UDA, MQF, FLG, MNQ). Rappelons qu'au mois de juin dernier, ils ont également déposé une pétition de plus de 10 000 noms à l'Assemblée nationale. Ce soir-là, lors du Face-à-face, Philippe Couillard, fidèle à ses habitudes, a préféré esquiver la question, évitant d'expliquer aux électrices et électeurs pourquoi son gouvernement a fait preuve d'un tel affront envers le statut du français, d'un tel déni de démocratie.

Des citoyens obligés de poursuivre leur gouvernement

Comble de l'absurde, rappelons qu'il a fallu qu'un organisme citoyen, la SSJB, entame une poursuite contre le gouvernement du Québec pour que ce scandale soit révélé au grand jour. Monsieur Laporte a affirmé : « Qu'il faille forcer, au moyen des tribunaux, nos propres dirigeants à effectuer le travail pour lequel nous les avons élus, c'est inacceptable ! Cela dénote chez eux ou bien une incurie grossière, ou bien une mauvaise foi indigne ce que devraient être nos institutions. Sommes-nous rendus là collectivement ? Au surplus, que notre propre gouvernement aille jusqu'à dépenser de l'argent public en honoraires d'avocats pour défendre l'indéfendable, c'est le comble ! »

« En négligeant ou refusant d'exécuter les tâches qui lui ont été confiées par notre Parlement national il y a 16 ans, l'Exécutif,

c'est-à-dire le gouvernement libéral a objectivement agi en monarque absolu. Le bilan des principes de droit et de démocratie ainsi violés par le gouvernement Couillard est effarant : non-respect de la souveraineté de l'Assemblée nationale, excès de pouvoir, abus de compétence, exercice déraisonnable d'une prérogative déléguée par le Parlement, détournement de la volonté du législateur, entorse à la primauté du droit, atteinte au principe de l'universalité de la loi, manquement aux devoirs et obligations découlant du statut de la langue française tels que consacrés par la loi 99 et la Charte de la langue française... D'où le pourvoi en mandamus que nous avons produit plus tôt cette année », a indiqué le jeune Président.

« Si l'État québécois se révèle lui-même incapable de faire preuve d'exemplarité dans ses pratiques linguistiques ; si le français y apparaît toujours comme une langue optionnelle, alors qu'il s'agit de la langue officielle, comment voulez-vous que nos concitoyennes et concitoyens allophones y accordent toute l'importance qu'il se doit ? Faut-il se surprendre, après cela, des chiffres catastrophiques qui témoignent de l'échec total de ce gouvernement en matière de francisation, tels que rapportés par la Vérificatrice générale ? », s'est interrogé monsieur Laporte.

Le 8 août dernier, soit trois semaines avant le déclenchement de la campagne électorale québécoise, la SSJB, par la voix de son procureur et Président général, M^e Maxime Laporte, avait rendu publique une partie de ses arguments juridiques et constitutionnels dans le cadre de ce procès intenté en Cour supérieure contre le gouvernement du Québec. •••

CONVENTION DE LA POSTE — PUBLICATION 40009183

RETOURNER TOUTE CORRESPONDANCE
NE POUVANT ÊTRE LIVRÉE AU CANADA
AU SERVICE DES PUBLICATIONS
82, RUE SHERBROOKE OUEST
MONTRÉAL QC H2X 1X3

courriel : journal@ssjb.com

La Fondation pour la langue française

Un nouvel outil puissant pour promouvoir notre langue

Jules Gagné

Conseiller stratégique de la Fondation

Fondation pour la langue française



Le 8 octobre avait lieu le lancement public de la Fondation pour la langue française, avec la participation de son président d'honneur, Dany Laferrière, le seul écrivain québécois membre de l'Académie française. Rappelons qu'il s'agit du seul organisme canadien qui se consacre uniquement à la promotion du français au Québec et au Canada et qui peut émettre des reçus de dons reconnus pour les fins fiscales. Le lancement, qui a été largement repris dans les grands médias, publicise enfin tout le travail qui s'effectue en sourdine depuis trois ans pour mettre en place cet outil puissant pour la promotion de notre langue (voir « En route pour la première grande campagne », *Le Patriote*, été/automne 2017, page 4).

Lors du lancement, le président de la Fondation, M^e Maxime Laporte, a présenté le nouveau conseil d'administration, composé de personnes de tous les milieux qui ont contribué à la vitalité et à la promotion de la langue française :

- Marie-Anne Alepin, comédienne, productrice et metteuse en scène,
- Robert Ladouceur, directeur d'InnoHub La Centrale, un incubateur d'entreprises,
- Michel Lamontagne, ex-président du Conseil de la Régie de l'assurance-maladie du Québec et administrateur de sociétés,
- France Langlais, organisatrice d'événements,
- Maxime Laporte, avocat et Président général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal,
- Marc Laurendeau, journaliste, analyste politique de même que professeur de journalisme,
- Francine Séguin, professeure émérite à HEC Montréal,
- André Vincent, président-directeur général d'Assomption Vie, dont le siège social est à Moncton.

Le Carrefour interculturel de francisation et d'immersion

La Fondation a choisi de commencer ses activités par un ensemble de projets qui ont un point commun : offrir à des travailleuses et à des travailleurs immigrants allophones des moyens pour améliorer leur français dans des contextes positifs, voire ludiques, tout en s'intégrant à la culture québécoise. Sous le vocable de Carrefour interculturel de francisation et d'immersion, la Fondation propose, en collaboration avec des partenaires, bon nombre d'activités qui se révèlent complémentaires aux cours

de français et aux autres instruments de francisation et d'intégration des immigrants. La première programmation du Carrefour est déjà bien amorcée. Elle inclut plusieurs volets, notamment des échanges en salle grâce à l'atelier Jeux de mots et conversation française, à l'improvisation théâtre et à des activités culturelles et de plein air offertes durant les fins de semaine, et ce, en groupe dans le cadre de la série La culture québécoise sous tous ses angles.

Le premier volet du Carrefour s'adresse aux travailleuses et aux travailleurs immigrants de la culture et des communications, de l'industrie numérique de même que du secteur touristique, incluant l'hôtellerie et la restauration. Les entreprises participantes au programme, telles qu'Ubisoft et le Cirque du Soleil, sont actives dans des secteurs qui ont une forte influence sur la vitalité française de Montréal. Les premiers participants ont été enchantés par cette opportunité exceptionnelle de parfaire leur français tout en poursuivant leur intégration à la société québécoise.

D'autres activités sont prévues au cours des prochaines semaines. On peut trouver la programmation du Carrefour à l'adresse Web suivante : fondationlanguefrancaise.org/inscription



Orientations, projets, financement

Les prochains projets témoignent de la volonté de la Fondation d'influencer de façon significative et concrète l'image du français et son utilisation dans divers milieux. Ces projets sont déjà en marche et deviendront visibles au cours des prochains mois :

- L'implication de personnalités, comme Dany Laferrière, pour la diffusion de capsules soulignant la valeur de la langue française et la fierté de parler français (Le français, langue de prestige);
- La réalisation de capsules vidéo et l'organisation de conférences auprès de regroupements d'entreprises permettant de promouvoir l'importance et l'utilité du français dans le monde des affaires (Le français, c'est AUSSI la langue des affaires);



Maxime Laporte et Dany Laferrière. (Source : Le Devoir)



Groupe de la Fondation à la cueillette de pommes.

- Un projet visant à briser la glace et à développer la fierté de parler la langue française chez les idoles non francophones des clubs sportifs, tels que L'Impact et les Alouettes, de même que des fédérations sportives canadiennes ayant un centre d'entraînement à Montréal, et ce, lors de la participation à des activités communautaires, voire en circonstance de relations de presse.

Une étude préliminaire est aussi envisagée pour trouver les meilleurs moyens d'attirer au Québec les immigrants francophones dont ont besoin nos entreprises. Pour l'instant, les activités de la Fondation sont financées à la fois par des dons déjà reçus et par des subventions de l'OQLF et du Secrétariat à la politique linguistique. Les projets en démarrage témoignent donc de l'orientation pratique qui est donnée à la Fondation par sa direction. Celle-ci souhaite définitivement contribuer directement à l'augmentation de l'utilisation du français, par des gestes multiplicateurs auprès des influenceurs, qui se reflèteront ensuite sur

l'ensemble de la population. La visibilité et l'utilité de ces projets constitueront un appui majeur aux efforts de recherche de fonds, qui seront aussi publicisés au cours des prochains mois. •••



Monsieur Jorge Passalacqua, directeur général adjoint de l'Office québécois de la langue française (OQLF).



Atelier d'échange de la Fondation



La directrice du développement de la FLF, madame Julie Gagné.

France Théoret, récipiendaire du Prix Hélène-Pedneault 2018

par France Langlais

Les membres du comité de sélection pour l’attribution du Prix Hélène-Pedneault 2018 ont choisi la poète et écrivaine France Théoret qui, par ses écrits, partage les mêmes valeurs et luttes qu’Hélène Pedneault a menée tout au long de sa courte vie et dont nous nous devons de souligner le 10^e anniversaire de son décès.

La remise du prix s’est tenue le 11 octobre à la Maison Ludger-Duvernay. Pas moins de soixante-dix personnes assistaient à l’événement, particulièrement des milieux littéraire et artistique.

Prix Hélène-Pedneault

Lancé à l’occasion du 180^e anniversaire de la SSJB et coïncidant avec le 75^e anniversaire du droit de vote des femmes, le Prix Hélène-Pedneault a été créé en 2015 pour honorer une Québécoise s’étant distinguée en raison de sa contribution à l’avancement de la cause des femmes et à l’affirmation de la société québécoise par son engagement dans la lutte pour l’amélioration de la situation des femmes, et ce, dans une perspective de justice sociale et de respect de l’environnement.

Le Prix Hélène-Pedneault a été accordé pour la première fois à Régine Laurent (2015), puis à Josée Boileau (2016) et Claire Bolduc (2017). Nous reproduisons en ces pages l’allocution prononcée par le président général de la SSJB, M^e Maxime Laporte à l’occasion de la remise de ce prix à France Théoret.



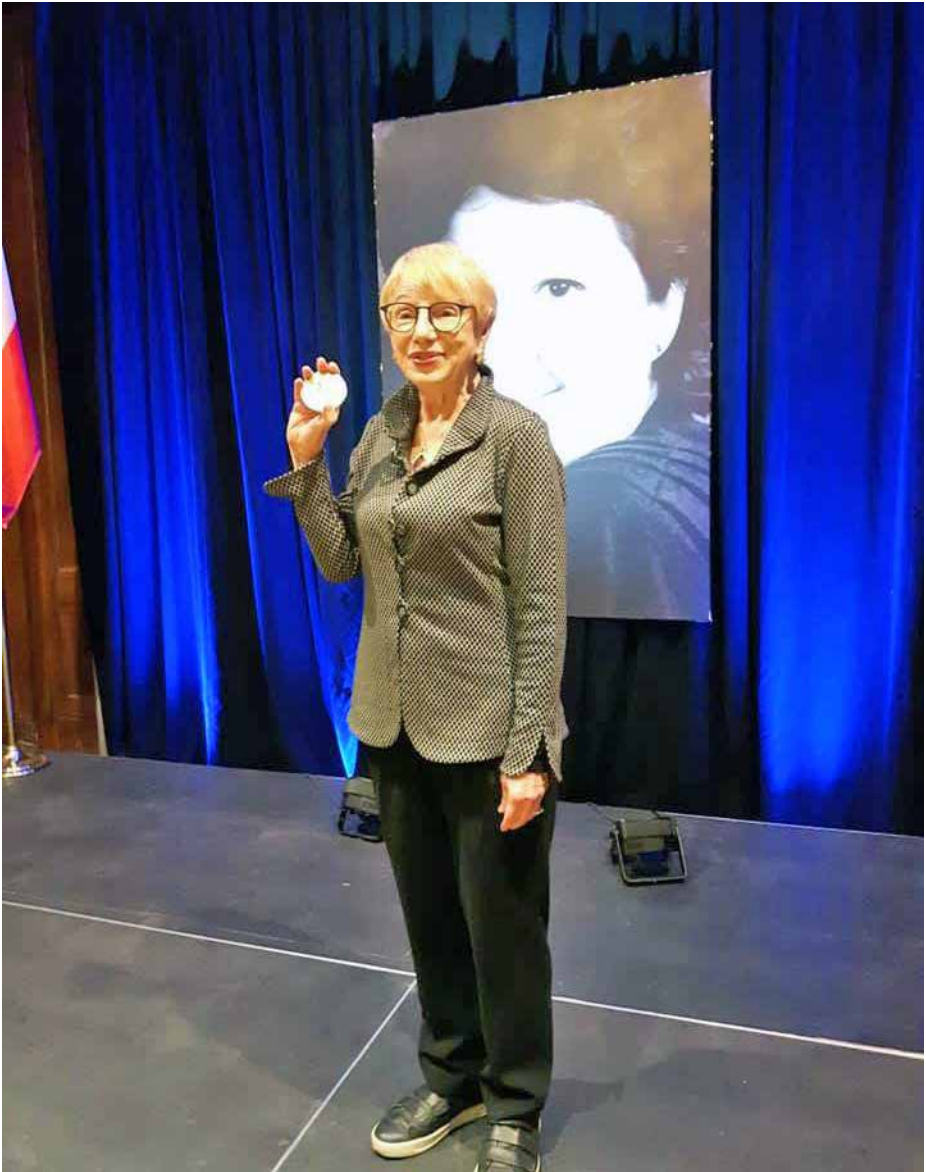
La poète France Bonneau et France Théoret.



Martine Ouellet et France Langlais, présidente du jury du Prix Hélène-Pedneault.



Claudette Carbonneau, présidente des OUI-Québec.



Courte biographie de France Théoret

Elle détient une maîtrise en arts de l’Université de Montréal et un doctorat en études françaises de l’Université de Sherbrooke. Elle a en plus fait des études en sémiologie à Paris de 1972 à 1974, où elle a écrit son premier livre.

Entre 1967 et 1969, elle est membre du comité de rédaction de la revue littéraire *La Barre du jour*.

En 1976, elle devient l’une des fondatrices du journal féministe *Les Têtes de pioche*, puis, en 1979, du magazine intellectuel *Spirale*, dont elle assure la direction de 1981 à 1984.

Elle enseigne la littérature pendant dix-neuf ans au niveau collégial, principalement au Cégep Ahuntsic. Depuis, elle est écrivaine à plein temps.

De 1987 à 1990, puis de 1996 à 1999, elle siège au conseil d’administration de l’Union des écrivaines et écrivains québécois. Elle est écrivaine en résidence à l’Université du Québec à Montréal en 1995 et 1996.

Elle reçoit le Prix Athanase-David en 2012 pour l’ensemble de son œuvre.

Elle a publié une trentaine de livres.

En 2018, elle reçoit le Grand Prix Québecor du Festival international de la poésie de Trois-Rivières.

Le fonds d’archives de France Théoret est conservé au centre d’archives de Montréal de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

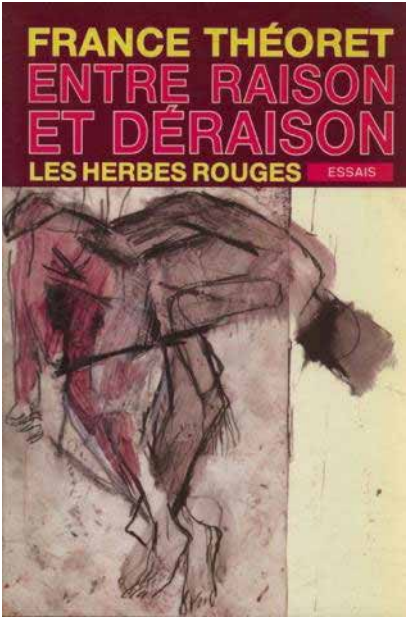


Sophie Stanké était l’animatrice de la soirée.

DISCOURS DE MAXIME LAPORTE EN L’HONNEUR DE M^{ME} FRANCE THÉORET



Madame l’ex-députée de Vachon,
Chères anciennes récipiendaires,
Chère Madame Théoret,
Membres du jury,
Distingués invités,
Chers amis,



Avec le jury de sélection du Prix, M^e Maxime Laporte et la récipiendaire France Théoret.

Bienvenue à la Maison Ludger-Duvernay. Merci d’être présentes et présents en si grand nombre.

Ce soir, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal décerne pour la quatrième fois son Grand Prix Hélène-Pedneault que nous avons créé en 2015 à l’occasion du 75^e anniversaire du droit de vote des femmes. Cela faisait un bon bout de temps que nous espérions la création d’une telle distinction. Parmi tous nos Grands Prix, le Prix Hélène-Pedneault est le premier à porter le nom d’une femme - et quelle femme! -, et le premier à être entièrement dédié aux femmes et à la cause des femmes.

Je tiens d’emblée à souligner le travail extraordinaire du comité, entièrement féminin, qui a été mis sur pied pour sélectionner notre récipiendaire et organiser le présent événement. Je me permets de remercier plus particulièrement France Langlais, la présidente du comité, qui fait un travail formidable, un travail extraordinaire pour la Société.

Longtemps, la Société a été vue, non sans raison, comme une institution très patriarcale et laissant peu de place aux femmes. Jusqu’ici, une seule femme, Nicole Boudreau, a accédé à la présidence générale de notre organisation. Au même titre qu’une seule femme dans notre histoire a accédé à la tête du gouvernement québécois, et elle est d’ailleurs dans la salle. Encore en 2018, et malgré certains progrès remarquables, comme récemment l’atteinte de la parité ou presque dans les candidatures des principaux partis aux dernières élections; malgré ces progrès, donc, il reste du travail à faire pour que les femmes prennent part à la vie publique et politique au Québec, sachant que trop peu de femmes accèdent aux véritables fonctions de pouvoir.

Bien sûr, historiquement, la Société Saint-Jean-Baptiste n’a fait pas exception dans ce domaine, quoi qu’elle se soit montrée remarquablement audacieuse à certains moments en ce qui a trait à la cause des femmes. La Société, et tout particulièrement ses membres féminines, ont joué un rôle important dans les débuts du mouvement féministe québécois, avec la fondation en 1907 de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, dont la figure la plus marquante fut sans doute Marie Lacoste-Gérin-Lajoie, cette grande femme de notre histoire qui s’est battue avec passion pour l’avancement des droits et des intérêts des femmes, et notamment pour la reconnaissance du droit de suffrage féminin.

Par ailleurs, la Société a pris des positions progressistes en ce qui a trait au combat pour le droit des femmes à disposer librement de leur corps et de leur personne, et pour la reconnaissance de l’égalité homme-femme en tous domaines. Et nous veillons nous-mêmes à montrer l’exemple, alors que la moitié de nos employés à la Société sont des femmes. Et pour ce qui est du Comité de la Fête nationale, présidé par Louise Harel, la permanence est féminine à 100 %. La Société compte également dans ses rangs plusieurs militantes féministes actives. Et enfin, elle peut compter sur un Président général lui aussi pro-féministe, entre autres grâce à une Première dame qui l’éclaire et le conseille brillamment en ce sens.

Sachant bien sûr que le féminisme est un humanisme. Sachant aussi le caractère injuste par nature et les effets pervers, - c’est le cas de le dire - du système patriarcal dans notre civilisation occidentale. Et à ce sujet, je pourrais vous parler longtemps des enseignements que je tire de mes rencontres avec des représentants des Premières nations du Québec, et de l’étude de leur culture ancestrale dont nous avons hérité en partie. Enfin, en tant qu’hommes, je crois qu’il faut se demander quel rôle nous pouvons jouer dans le combat pour l’égalité des sexes, quelle éthique observer, quels changements doivent être mis en œuvre pour se rapprocher le plus possible de cet objectif.

Je suis donc fier que nous ayons lancé ce prix Hélène-Pedneault, une décision cohérente avec le vent de changement et de modernité qui souffle en ce moment sur notre Société, mais une décision qui renoue en même temps avec certaines des plus belles

réalisations historiques de cette institution qui porte l’héritage des Marie Lacoste-Gérin-Lajoie, Caroline Dessaulles-Béique, sans oublier Lise Payette, qui en 1975 présidait à l’organisation de la fameuse Saint-Jean sur la montagne. Ce soir, l’occasion se prête parfaitement, d’ailleurs, pour avoir à l’esprit la contribution extraordinaire de madame Payette, qui nous a quittés le 6 septembre dernier, à la cause féministe et plus largement, à la cause québécoise. Véritable pionnière, figure incontournable du monde politique, journalistique et culturel, elle fut un phare pour tant de Québécoises, mais aussi tant de Québécois. Son bilan époustouffant en termes de réalisations concrètes, structurantes, ce bilan a su l’élever, elle aussi, au rang de libératrice de peuple, aux côtés des René Lévesque et Jacques Parizeau.

Je tiens aussi à rendre hommage à Hélène Pedneault, dont nous soulignons le dixième anniversaire de son décès, elle qui nous a quittés trop tôt, elle dont l’intelligence, la fougue émancipatrice, le sens de la justice sociale et la créativité nous manquent énormément en ces temps difficiles pour le Québec moderne. Encore une fois, je remercie les proches d’Hélène Pedneault de nous avoir permis de prêter son nom à ce prix. Nous voulions que cette récompense incarne l’esprit d’Hélène et les combats qu’elle a menés pour le bien commun. Il s’agit donc pour nous, en remettant ce Prix, d’honorer sur une base régulière une Québécoise qui s’est distinguée dans le combat pour l’avancement de la cause des femmes au sein de la société civile, en s’investissant dans différents domaines d’action progressiste.

Notre lauréate de ce soir est une personne pour qui j’éprouve un énorme respect ; une personne admirable qui sait labourer la lumière à même sa plume et sa parole d’écrivaine. Poète, essayiste, dramaturge et romancière méritoire, l’auteure de Huis clos entre jeunes filles, un chef-d’oeuvre, est aussi une professeure accomplie et une militante inspirante. Son sens aigu du combat citoyen ; son sens aigu, aussi, du style, de la justesse, de la justice mais surtout de la liberté, font d’elle une inspiration non seulement pour tous les jeunes artistes de la plume, mais pour quiconque aspire à rendre le peuple meilleur, à rendre le monde meilleur. Dans un hommage qui lui a été rendu dans *La Presse* au mois de mars dernier, le journaliste Mario Cloutier écrit qu’en pensant à France Théoret, « *la figure mythique de Minerve apparaît soudain à l’esprit, cette divinité casquée qui se bat pour l’art, la pensée et l’évolution de la société* ». Une remarque intéressante en ce qui nous concerne, sachant que Minerve a toujours constitué une figure emblématique pour ce mouvement, comme en témoigne le titre du quotidien que dirigeait Ludger Duvernay, *La Minerve*, et qui fut non seulement le journal des Patriotes, mais une revue littéraire, culturelle et intellectuelle.

France Théoret appartient à cette catégorie de citoyens capables de fabriquer de l’extraordinaire dans ce monde en perte de repères qui, de manière inquiétante, semble bâiller devant son destin. Esprit libre, femme de conviction, grande progressiste et féministe, elle témoigne avec intelligence et sensibilité de ce que le Québec a de meilleur. Son œuvre, riche et percutante, nous mène vers plus de solidarité, plus d’humanité.

Parce qu’elle excelle dans toutes les dimensions de son travail, France Théoret aurait très bien pu recevoir plusieurs autres prix ce soir, comme le Prix de littérature Ludger-Duvernay, - ce sera sans doute pour une prochaine fois, mais comme on doit se limiter à un seul Prix par personne à la fois, le jury du Prix Hélène-Pedneault, imprégné de la mémoire de celle qui lui a donné son nom, a voulu souligner cette fois, l’aptitude extraordinaire de France Théoret à porter les aspirations des femmes québécoises et veiller à l’avancement de leurs combats.

Pour tout cela et plus encore, au nom de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, madame France Théoret, je vous félicite. ...



M^e Maxime Laporte et la récipiendaire France Théoret.



De talentueuses musiciennes ont participé à la cérémonie.

Serment à la Reine

« Les élu.e.s n’ont qu’à cesser de le prêter, MAINTENANT ! »

Le 17 octobre dernier, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a réagi par la voix de son Président général Maxime Laporte aux déclarations du député de Jean-Lesage, Sol Zanetti, révélant les intentions de Québec solidaire (QS) de déposer un projet de loi pour abroger le Serment à la Reine du Canada, exigé de la part de tous les élu.e.s à l’Assemblée nationale en vertu de l’article 128 du British North America Act (1867).

Accueillant favorablement cette idée « qui va dans la bonne direction », monsieur Laporte a toutefois fait valoir que « par souci de cohérence et de dignité, il vaudrait mieux, tout simplement, ne pas prêter le Serment. D’ailleurs, il y a longtemps que nos élu.e.s auraient dû mettre fin à cette pratique d’un autre âge, eux qui possèdent déjà toute la légitimité démocratique pour refuser d’ainsi se parjurer sous le regard médusé de ceux et celles qui les ont portés à l’Assemblée nationale. »

Un parjure

« Car en effet, si les mots ont encore un sens, il s’agit bien d’un parjure. Sachant que la vaste majorité des député.e.s qui prétent le Serment n’y croient pas une seule seconde, cette mise en scène n’est pas autrement que malhonnête vis-à-vis de leur conscience propre, malhonnête vis-à-vis du peuple québécois, mais aussi malhonnête vis-à-vis d’Élisabeth II. Ensuite, il résulte de la coexistence des deux serments d’office, – soit celui au peuple et à la constitution du Québec, exigé par la Loi sur l’Assemblée nationale, et celui à la Reine, découlant de la Loi constitutionnelle de 1867, non seulement une contradiction patente, mais un conflit de loyauté difficilement justifiable... Pour reprendre une formule biblique bien connue, *on ne peut servir deux maîtres à la fois*. Je suggère donc que le seul maître des élu.e.s du peuple québécois, soit le peuple québécois », a affirmé monsieur Laporte.

L’Assemblée nationale est souveraine

« Quant à l’Assemblée nationale, qui détient la souveraineté de facto dans notre système politique, elle bénéficie selon moi de toute la marge de manoeuvre constitutionnelle pour que cesse enfin, dans la pratique, cette tradition féodale déshonorante. À mon sens, pour passer outre au Serment, l’Assemblée nationale n’aurait qu’à exercer ses prérogatives parlementaires en permettant à l’élu.e n’ayant pas prêté serment, de siéger comme les autres en son sein et de bénéficier des privilèges qui accompagnent sa fonction... Dans le contexte où plus de 80 % de la population souhaite l’abolition complète de la monarchie, je verrais mal comment le Président de l’Assemblée nationale pourrait légitimement empêcher un élu d’accéder au Salon bleu, sous prétexte que ce dernier n’aurait pas préalablement prononcé *les mots magiques* », a indiqué le jeune Président général.

Pour une approche parlementaire plutôt que législative

Laporte a ajouté : « Pour en finir avec le Serment, cette approche fondée sur les prérogatives de l’Assemblée nationale m’apparaît nettement préférable à ce que propose Québec solidaire qui plaide plutôt pour l’adoption d’une loi... En tout respect, je ne crois pas que ce soit une bonne idée. Cela reviendrait à pelleter le débat dans la cour des tribunaux qui, immanquablement, seraient vite saisis d’une contestation constitutionnelle, laquelle pourrait émaner, par exemple, de la Ligue monarchiste du Canada... S’ensuivrait alors un débat judiciaire qui s’éterniserait jusqu’en Cour suprême, au terme duquel la loi risquerait fort d’être déclarée invalide, ce qui ramènerait l’Assemblée nationale à la case départ. »

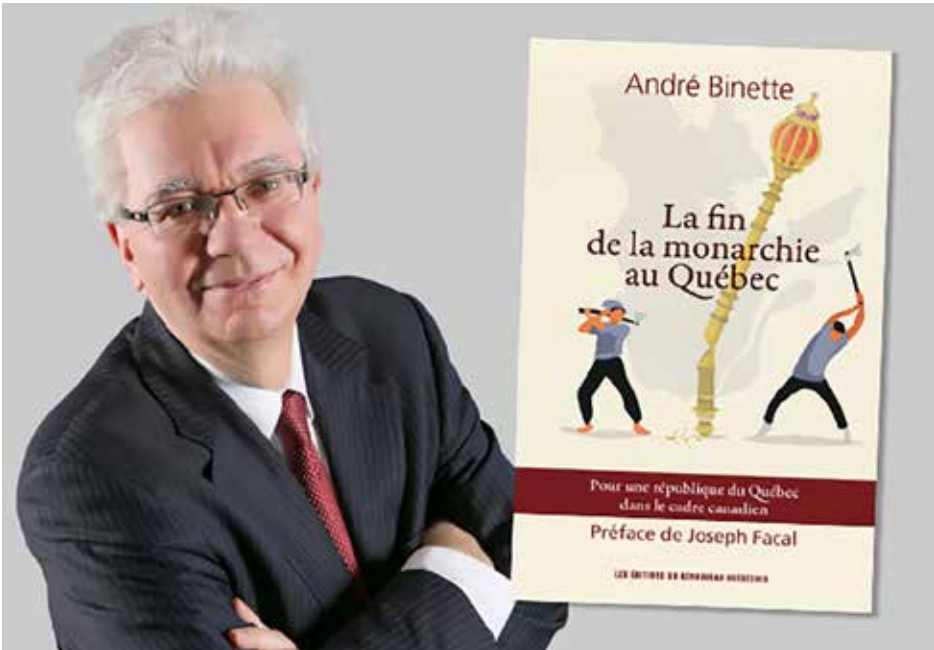
« Bref, plutôt que de procéder par le biais d’une loi comme le suggère QS, tout indique qu’il suffirait, pour régler cette affaire, 1) que des élu.e.s s’abstiennent fièrement de prêter allégeance au monarque et 2) que l’Assemblée nationale ne leur en fasse subir aucune conséquence. Le Serment à la Reine n’existant plus dans le droit écrit et parlementaire québécois depuis belle lurette, aucune modification formelle à la Loi ou au Règlement de l’Assemblée nationale, par exemple, ne serait requis. Par ailleurs, ce précédent ne saurait être remis en cause par les tribunaux de Sa Majesté, puisqu’en vertu du principe de la séparation des pouvoirs, ceux-ci ne peuvent s’immiscer dans ce qui relève du domaine parlementaire », a précisé monsieur Laporte.

« Enfin, pour ceux qui s’inquièteraient de la validité des lois émanant du Parlement du Québec à la suite d’un tel pied de nez à la royauté de la part de l’Assemblée nationale, il semble



que cela ne devrait pas davantage poser problème. Déjà en 1970, après que six députés péquistes eussent momentanément refusé de prêter le Serment, d’éminents constitutionnalistes comme Jacques-Yvan Morin et Louis Bernard étaient d’avis que la sanction des lois par le lieutenant-gouverneur atteste présument de leur validité formelle, outre que les procédures parlementaires en amont ne sont pas justiciables. Aussi, sans trop m’éterniser à ce sujet, l’arsenal politique et institutionnel dont pourraient faire usage le fédéral et les forces loyalistes pour réprimer les *rebelles*, se révèle de nos jours plutôt théorique; les pouvoirs de réserve et de désaveu étant tombés en désuétude et les différents recours judiciaires envisageables ne paraissant pas, a priori, garants de quelque succès. »

« En somme, j’invite les élu.e.s et notamment le Président de l’Assemblée nationale à faire preuve de courage et de bon sens. Ils ont toute la légitimité et la marge de manoeuvre pour tourner enfin la page sur des siècles de soumission à ce serment parfaitement étranger aux aspirations démocratiques du peuple québécois, et qui viole la mémoire de tous les peuples de la terre ayant subi la violence du colonialisme britannique, y compris nous-mêmes ainsi que nos frères et sœurs autochtones, acadiens et métis », a conclu monsieur Laporte. •••



Paru en octobre, le dernier livre d’André Binette est brûlant d’actualité.

Action citoyenne en appui au chauffeur de la STM sanctionné pour avoir distribué des drapeaux

Munis de drapeaux québécois, des dizaines de membres de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal ont fait irruption le 11 juin dernier au Centre de transport (CT) Frontenac de la STM lors d’une rencontre employeur-employés.

L’action citoyenne visait à dénoncer la sanction « excessive et honteuse » imposée à l’un de ses chauffeurs qui, autour du Jour du drapeau au mois de janvier dernier, a osé distribuer à l’intention de ses collègues, de petits fleurdelisés assortis d’autres documents relatifs à l’histoire de cet emblème. Révélée par le Journal de Montréal le 23 mars dernier, cette nouvelle a fait grand bruit et suscité une grande indignation dans la population.

La STM sommée de corriger la situation

Lors de la manifestation, le Président général de la SSJB, Maxime Laporte, a remis en main propre à madame Marie-Claude Noël, surintendante du CT Frontenac, une lettre officielle également adressée au président de la STM, monsieur Philippe Schnobb.

Cette missive enjoint notamment la STM d’annuler la suspension imposée au chauffeur visé et de le dédommager. La SSJB s’attend aussi à ce que la STM se rétracte quant au caractère politique qu’elle a voulu attribuer, à tort, à cette initiative. De plus, elle la somme d’informer explicitement tous ses employé.e.s qu’ils peuvent toujours exercer raisonnablement, non seulement leurs droits garantis par les chartes, mais aussi ceux découlant de la Loi sur le drapeau et les emblèmes du Québec.

Une action citoyenne exemplaire qui n’a rien de politique

Une action citoyenne exemplaire qui n’a rien de politique

Monsieur Laporte a fait valoir qu’« en tant qu’entreprise publique relevant de l’Administration québécoise, la STM n’est pas sans savoir que le fleurdelisé constitue, en vertu de la loi sur le drapeau, l’emblème national du Québec, lequel est d’ailleurs considéré protocolairement comme une « personne ». Non plus, elle ne saurait ignorer qu’en vertu de l’article 3 de cette même loi, qui désigne le 21 janvier de chaque année comme étant le Jour du drapeau, le législateur a voulu encourager l’ensemble de la population à célébrer ce symbole de fierté tout particulièrement autour de cette date. Or, c’est précisément ce que l’employé injustement sanctionné a voulu faire en ce début d’hiver, à

l’occasion du 70^e anniversaire de l’adoption du fleurdelisé, cela à bon droit et en-dehors de ses heures de travail. Autrement dit, ce chauffeur a simplement agi en citoyen exemplaire. Au lieu de réprimandes, il aurait certainement mérité des félicitations. »

« Ce geste inoffensif, loin d’être politique ou partisan, se révèle entièrement à l’avantage du service public, au sens large », a poursuivi monsieur Laporte. « Hélas, on ne peut en dire autant de la posture de la STM dans ce dossier, qui témoigne d’un cruel manque de sens de « l’exemplarité », justement, eu égard aux fondements emblématiques de notre société et de l’État

même qu’elle dessert, au bénéfice de tous », a indiqué le jeune chef de file.

Par ailleurs, la lettre rappelle qu’« en plus d’avoir été historiquement à l’origine de l’adoption du fleurdelisé, la SSJB est une « société d’utilité publique » créée par la loi pour veiller à l’avancement de notre statut national. Ce n’est donc pas un hasard si nous vous écrivons aujourd’hui. » Enfin, le Président général a tenu à remercier monsieur Jacques Boivin, président de la Commission des présidentes et présidents de la SSJB, qui a coordonné avec succès cette activité citoyenne. •••



Groupe d’appui au chauffeur de la STM devant le Centre de transport Frontenac.

48^e anniversaire de la Crise d'octobre 1970

Justin Trudeau aime la Loi sur les mesures de guerre mais pas la clause dérogatoire

par Christian Gagnon



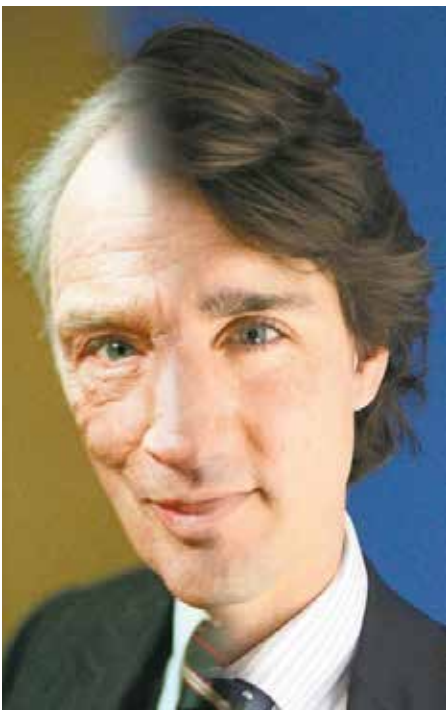
En plus des 500 arrestations, la police et l'armée ont mené 14 000 perquisitions. Seulement 13 personnes ont finalement été reconnues coupables de complicité avec le FLQ.

Alors que le 16 octobre dernier était marqué par le 48^e anniversaire de la proclamation de la Loi sur les mesures de guerre, les récentes remontrances de Justin Trudeau sur la possibilité que le nouveau gouvernement caquiste de François Legault recoure à la disposition de dérogation font grincer des dents. « Quand on choisit de supprimer des droits, des libertés de base de nos citoyens, c'est quelque chose de grave », répétait le

Premier ministre canadien le 4 octobre dernier. Que penser alors du « choix » fait par son père lors de la Crise d'octobre 1970, alors que 435 Québécois n'ayant rien eu à voir avec les actions du FLQ ont été jetés en prison pour des jours, et même des semaines, sans être accusés de quoi que ce soit? Et que dire des 44 autres honnêtes citoyens ayant été acquittés ou libérés de l'accusation médiévale de « conspiration séditeuse »? Et

c'est sans compter les 14 000 perquisitions sans mandat.

Pierre Laporte n'était pas un ange (voir *Le Patriote*, avril 2013, pages 4-6). Néanmoins, tout dominés qu'ils étaient aux plans économique et social en 1970, les Québécois ont quand même honte que le ministre ait perdu la vie aux mains de personnes ayant prétendu agir en leur nom. Ce pourrait être la raison pour laquelle ils n'osent pas se scandaliser qu'on ait piétiné leurs droits via la Loi sur les mesures de guerre. Mais peut-être ce mutisme s'explique-t-il plutôt par le fait qu'ils aient encore plus honte d'avoir été à ce point bafoués, ce que les auteurs Guy Bouthillier et Édouard Cloutier appellent « le syndrome de la femme violée » (Trudeau et ses mesures de guerre vus du Canada anglais, Septentrion, 2011). À chaque débat sur la question, certains cherchent encore à justifier la suspension de l'habeas corpus de toute notre population par la mort de Laporte, ce qui ne tient pas la route puisque son décès est survenu après l'application de la Loi sur les mesures de guerre. De plus, les centaines de victimes de cet inique abus de pouvoir sont loin d'avoir été justement indemnisés, comme l'a établi l'historienne Manon Leroux (*Les silences d'Octobre*, VLB, 2002). Déjà après les Commissions



Pour promulguer la Loi des mesures de guerre de 1970, Pierre Trudeau a dû recourir à la disposition dérogatoire contenue dans la Déclaration canadienne des droits adoptée en 1960 sous Diefenbaker, comme le souligne Guillaume Rousseau, de l'Université de Sherbrooke (ici.radio-canada.ca, 18 octobre 2018). En démonisant la disposition de dérogation, le fils renie donc inconsciemment le père.

d'enquête Keable, Duchaine et McDonald (1977-1981), personne ne pouvait plus nous convaincre que les poètes Gerald Godin et Gaston Miron, la chanteuse Pauline Julien et l'écrivaine Andrée Ferretti avaient été autre chose que des prisonniers d'opinion. Et cela, est-ce « grave », M. Trudeau?

M^e Julie Latour, ex-bâtonnière de Montréal, tenait récemment à remettre les pendules à l'heure en déclarant qu'« au moment où on se parle, la clause dérogatoire est utilisée dans onze lois au Québec, et ce sont des lois de progrès social. » Alors, si Justin Trudeau veut se donner de la crédibilité dans l'actuel débat sur le port de signes religieux par les représentants de l'État en position d'autorité, ne pourrait-il pas offrir les excuses du gouvernement fédéral au sujet de ce triste épisode de notre histoire qu'est la Loi sur les mesures de guerre de 1970? Après tout, les Autochtones, les homosexuels, les Canadiens d'origines chinoise, italienne, japonaise, juive et sikhe en ont eu pour des injustices d'une gravité comparable. Ou est-ce trop se placer en porte-à-faux de l'opinion publique canadienne-anglaise? Ou encore Justin Trudeau ne peut-il pas se permettre de ternir l'aura entourant ce nom de famille auquel il doit en grande partie sa carrière politique? Sans doute les deux. •••

Le diable est aux vaches à l'Assemblée nationale sur la question du crucifix.



Le 16 octobre 2010 devant une foule nombreuse, le monument en hommage aux victimes de la Loi sur les mesures de guerre a été inauguré devant la Maison Ludger-Duvernay (voir *Le Patriote*, décembre 2010, pages 8-9). Il est surplombé d'une sculpture de Marcel Barbeau dont l'œuvre fait l'objet d'une grande rétrospective jusqu'au 6 janvier au Musée national des Beaux-Arts du Québec, dans la vieille capitale.

Dialogue avec une autruche

M^e Maxime Laporte
Président général, Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

Beach club, été 2018.

– Bien le bonjour, Monsieur l’autruche !

– ... *Pfiou, pfiou, pfiou*. Bonjour-Hi ! Que me vaut l’honneur ? *Pfiou, pfiou*...

– Eh bien, comme vous aspirez à gouverner le Québec, je souhaitais me porter volontaire, en bon citoyen, pour vous extirper de cette fâcheuse position. L’épidémie d’autruchite fait des ravages chez nos élites par les temps qui courent...

– Insinuez-vous que j’aurais la tête dans le sable, Monsieur ?

– Oui, hélas, et encore plus profondément lorsqu’il s’agit de parler de l’état du français... Sauf votre respect, Maître autruche, il me semble que vous seriez plus à l’aise de diriger la nation en ayant la tête haute, si toutefois vous êtes élu. Votre vision de l’avenir du Québec porterait plus loin, car vos yeux seraient alors dégagés de tout ce sable qui les encombre.

– *Pfiou, pfiou*. Sachez, jeune homme, que cette « fâcheuse position », comme vous dites, m’est très confortable ! Néanmoins, je peux bien faire semblant de vous écouter un instant...

– Saviez-vous, Monsieur l’autruche, que les francophones de langue d’usage sont près de devenir minoritaires dans l’île de Montréal, du moins si on lit correctement les résultats des derniers recensements ? Aussi, selon le Conseil supérieur de la langue française (CSLF), la part de la main-d’œuvre travaillant généralement en français dans les entreprises privées sises sur ce territoire a chuté de 45,3 % à 32,1 % entre 1989 et 2010.

– *Pfiou*. Comme vous êtes alarmiste ! On pourra toujours faire dire ce qu’on veut aux chiffres... Et puis, même si un jour, hypothétiquement, le français n’était plus du tout parlé dans les foyers ou au travail, il n’en serait pas moins vigoureux dans l’espace public, parole d’autruche, *pfiou, pfiou* ! La preuve : une vaste majorité de gens affirment « comprendre » la langue ! N’est-ce pas réjouissant ? Voilà tout ce qu’il faut savoir pour apaiser les angoisses irrationnelles que vous semblez entretenir...

– Sachant que plus de 200 000 immigrants, surtout concentrés à Montréal, ne parlent pas un mot de français, selon l’Institut de recherche en économie contemporaine, et sachant que la quasi-totalité de nos compatriotes allophones échouent ou abandonnent leurs cours de francisation, du moins pour les quelques-uns qui utilisent ces services, comme l’a relevé la Vérificatrice générale, il y a pourtant lieu de s’interroger... À quel point « comprennent »-ils vraiment le français ? De toute façon, peut-on sérieusement considérer la « compréhension » du français comme un gage de pérennité ? D’autant qu’à la lumière d’une autre étude du CSLF, une importante proportion d’allophones (44 % dans le cas des non-francotropes) se contentent d’utiliser l’anglais dans l’espace public...

– Évidemment, tout n’est pas parfait... Mais, ne vous en déplaîse, comme le dit si bien monsieur Couillard, « le français se porte bien au Québec ». *Pfiou*.

– Mais alors, que dire du déclin réel et projeté du poids du français comme langue d’usage au Canada : de 25,7 % en 1971 à 20,3 % en 2016, et à 17,6 % en 2056 ?

– Allons ! Ce n’est pas bien grave... Restons joviaux. Après tout, ce n’est pas comme si nous allions disparaître complètement ; nos petits-enfants seront encore capables de parler français... Alors pourquoi s’en faire ?

– Sans causer notre disparition, il reste que tout cela ne peut qu’éroder dangereusement le statut du français comme langue commune et officielle ! Nos institutions et notre espace public se bilinguiseront et s’angliciseront davantage, à commencer par la région métropolitaine. Surtout, le poids politique et démographique des francophones ira en s’amenuisant. Immanquablement, si rien n’est fait, nous assisterons progressivement à la folklorisation de la culture québécoise, de plus en plus confinée aux régions.

– Michel C. Auger l’a dit : ce ne sont là que des « mythes », point barre ! Il n’y a que les ayatollahs de la langue et autres illuminés du Mouvement Québec français pour croire à ces histoires de peur... La loi 101, cette grande loi canadienne comme l’affirmait Stéphane Dion, est là pour nous protéger ! D’ailleurs, il y a toujours l’obligation pour les enfants issus de l’immigration de fréquenter l’école primaire et secondaire française !

– Auriez-vous oublié que chaque chapitre de cette loi fut successivement massacré à la tronçonneuse par les tribunaux canadiens, en vertu d’une Constitution que nous n’avons jamais ratifiée ? D’autre part, vous semblez ignorer que les effets bénéfiques de la fréquentation obligatoire du primaire et du secondaire français se trouvent en bonne partie annulés du fait du grand nombre d’allophones qui décident de poursuivre aux études postsecondaires en anglais. Parmi ces derniers, 75 % gagneront ensuite leur pain dans cette langue, tel que démontré par l’Institut de recherche sur le français en Amérique.

Et puis, en quoi serait-il illégitime de vouloir renverser les tendances lourdes, avérées scientifiquement, et les injustices structurelles qui affaiblissent le fait français chez nous ? Sans compter les petits et grands reculs qui en sont à la fois les symptômes et les catalyseurs, et qui se répercutent dans notre vie quotidienne, jusqu’à rabaisser notre langue commune au rang de langue facultative, le plus souvent de manière illégale... Systématisation des services bilingues dans l’appareil public québécois ;usage répandu de l’anglais et du “bilingue” dans les comptoirs commerciaux ; présence accrue de la langue de Richler dans l’affichage ; généralisation de l’exigence de maîtriser l’anglais à l’embauche ; difficulté d’accès à des documents et outils de travail en français dans les secteurs techniques ; recul de l’offre culturelle francophone ; hypertrophie des institutions d’enseignement supérieur anglophones et anglicisation de l’offre de cours des cégeps et universités de langue française ; non-exemplarité de nos institutions et de nos dirigeants politiques qui, par anglomanie ou clientélisme, n’hésitent pas à bafouer l’esprit de la loi 101, etc.

– *Pfiou, pfiou*. Laissez-moi tranquille avec vos légendes urbaines ! Cette boulimie d’anecdotes insignifiantes que vous me balancez *randomly*, tout comme le mélodrame autour du « Bonjour-Hi », m’empêchent de profiter en paix de la douceur du sable chaud qui, douillettement, berce ma matière grise. Quoi qu’il en soit, c’est bien connu : c’est en embrassant l’anglais que les francophones pourront enfin s’épanouir et « se faire respecter », comme l’affirmait récemment une animatrice de Radio-X... Arrivez au XXI^e siècle ! *Pfiou, pfiou*.

– Eh, misère... À vous entendre, Monsieur l’autruche, je crois bien qu’à force de s’enfoncer la tête dans le sable, à force de tout banaliser, c’est le Québec français qui, un jour, ne sera plus qu’une anecdote de l’histoire. ••

Le mot juste... Pour l’amour du français

par Éleine Des Lauriers

De nombreux anglicismes et impropriétés parsèment notre vocabulaire quotidien. On ne le sait pas toujours et ils sont ancrés dans l’usage. Voici une liste de mots justes pour remplacer quelques-uns de ces anglicismes qui polluent notre belle langue.

<i>Expression fautive</i>	Bonne expression
<i>Dû à (due to)</i>	À la suite de, à cause de, grâce à, en raison de

Dû à est utilisé à toutes les sauces. De nombreuses options existent pourtant, selon le contexte. Ainsi, on dira « À cause de ses maladresses, notre équipe a perdu ». Notez que « à cause » est souvent utilisé dans une formulation négative. On dira par contre « Grâce à ses prouesses, notre équipe a gagné ».

<i>Adresser une difficulté, une tâche (to address an issue, a task)</i>	Aborder, considérer un problème, s’attaquer à une question, à une tâche
---	--

Je ne compte pas le nombre de fois où, dans mon milieu de travail, j’ai entendu quelqu’un affirmer que nous allions adresser une question ou un problème. J’ai eu beau aborder ce problème maintes et maintes fois, l’habitude est malheureusement bien installée.

<i>Ajustable (adjustable)</i>	Réglable
-------------------------------	-----------------

En français, on va, par exemple, parler d’un pantalon ajusté, qui s’adapte parfaitement au corps. Par contre, on dira « l’étagère que j’ai achetée compte quatre tablettes réglables. »

<i>Alignement des roues (wheel alignment)</i>	Parallélisme des roues Réglage du train avant
---	--

Je ne m’y connais pas trop en mécanique automobile, mais j’ai tout de même souvent entendu parler de roues mal alignées. Tout bon garagiste vous dira qu’un parallélisme incorrect des roues peut endommager les pneus de votre voiture. On peut toujours rêver !

<i>Amender un contrat (to amend a contract)</i>	Modifier
---	-----------------

À noter qu’on modifie un contrat, mais qu’on amende un projet de loi.

<i>Alternative (alternative)</i>	Possibilités
----------------------------------	---------------------

Le mot « alternative » est la source de bien des confusions. Vous entendrez souvent des gens dire qu’ils ont dû choisir entre plusieurs alternatives. Pourtant, on parle d’alternative lorsqu’il n’y a que deux choix possibles. Lorsqu’il y en a plusieurs, on parlera plutôt de possibilités. « J’étais déchirée entre deux alternatives, partir ou rester. » « Plusieurs possibilités s’offrent à vous, consultez votre représentant des ventes pour plus de détails. »

Voici quelques autres emplois du terme alternative qui ont longtemps été critiqués, mais qui sont de plus en plus répandus dans l’usage.

<i>Proposition alternative (alternative proposal)</i>	Contre-proposition
---	---------------------------

École alternative (<i>alternative school</i>)	École innovatrice
---	--------------------------

<i>Solution alternative (alternative solution)</i>	Solution de rechange
--	-----------------------------

Parfois, les linguistes proposent des termes qui ne sont pas acceptés par la majorité. Ainsi, « école innovatrice » proposée dans *Le Colpron*, publié en 1999, est peu utilisé alors que « école alternative » est bien ancré dans l’usage. Parfois, deux termes se retrouvent un peu à égalité, c’est le cas de « solution alternative » qui mène une chaude lutte à « solution de rechange »

Sources :
Forest, Constance et Boudreau, Denise. *Le Colpron. Dictionnaire des anglicismes*. Éditions Beauchemin, 1999.
Antidote 9, Druide informatique inc., 2017

Gertrude Marissal, l'indépendance et la réforme du mode de scrutin

par Christian Gagnon

Le 25 août dernier, Vincent Marissal déclarait ne pas croire que son mensonge sur ses nombreuses démarches auprès du Parti libéral du Canada avant de se joindre à Québec solidaire nuirait à sa candidature dans Rosemont. Il en voulait pour preuve que « franchement, il n’y a personne qui [lui] parle de ça » dans la rue.

D’abord, on ne sait plus trop quoi penser d’une phrase prononcée par lui commençant par « franchement ». Mais ensuite, on peut se demander ce que M. Marissal aurait dit aux électeurs si, puisque c’étaient ses deux premiers choix, il était parvenu à être candidat du PLC dans Outremont ou Saint-Laurent. Leur aurait-il avoué, comme il le répète depuis son adhésion à QS, avoir voté OUI au référendum de 1995 et être encore souverainiste aujourd’hui? Ou leur aurait-il menti à eux aussi, sachant qu’une telle position eut été politiquement suicidaire pour tout candidat de Justin Trudeau dans de telles circonscriptions de l’ouest de Montréal? Ou est-ce aux gens de Rosemont qu’il ment à nouveau sur ses allégeances souverainistes, lui qui, dans une entrevue à CBC il y a moins de deux ans, a dit considérer le projet d’indépendance du Québec comme « totalement dépassé »?

Puisqu’en public, il a remis à ce point en question la pertinence du souverainisme, on imagine sans peine les envolées anti-séparatistes qu’il a pu servir en privé – voire par texto – aux sbires du PLC qu’il a courtisés à la même époque. Pas étonnant que M. Marissal ait décliné les invitations des journalistes à commenter le magasinage de Gertrude Bourdon. Et encore, si bien des gens de gauche, dont une grande coalition syndicale, considèrent le PLQ et la CAQ comme « du pareil au même », aucun souverainiste n’est assez égaré pour faire la même équation avec le PLC et QS. Les convictions de Vincent Marissal paraissent donc tout aussi malléables que celles de l’impayable Gertrude. En effet, c’est une chose d’avoir menti en niant, jusqu’à ce que la chose soit incontestable, avoir multiplié les courbettes à l’endroit du parti de



Compte tenu de l'éparpillement du vote francophone de gauche, le nouveau député de Rosemont, Vincent Marissal, n'a eu besoin que de 35 % des suffrages pour l'emporter.

Trudeau père et fils. Mais c’en est une autre d’avoir flagorné un parti ultra-fédéraliste de 2016 à janvier 2018 puis d’adhérer à

son contraire en mars, tout en prétendant n’avoir pas changé d’idée entretemps. Mais l’indépendance n’est pas le seul dossier dont lequel Vincent Marissal n’est pas le défenseur le plus convaincant.

En entrevue avec Mario Dumont sur LCN au lendemain des élections du 1^{er} octobre, le même Vincent Marissal fraîchement élu député de Rosemont, a cité un exemple de position commune avec le caucus péquiste. « Monsieur Legault, qui est maintenant premier ministre désigné, s’est engagé lui aussi avec nous et avec le Parti Québécois à réformer le mode de scrutin. (...) On est ensemble, et monsieur Legault aussi apparemment, est ensemble avec nous. Et puis moi, je veux bien. Je lui donne le bénéfice du doute. Je laisse la chance au coureur. Il l’a signé, ce document-là. » Monsieur Marissal prend donc au sérieux la valeur de l’engagement et de la promesse que constitue une signature. Mais que dire alors de deux signatures?

Le 10 avril 2017, Andrès Fontecilla, alors président de Québec solidaire et maintenant député de Laurier-Dorion, ainsi que sa co-négociatrice, Monique Moisan, avaient tous deux signé avec le Parti Québécois, le Bloc Québécois et Option nationale

une entente historique de convergence en vue d’une approche commune d’accession à l’indépendance du Québec. Au cours de ces longues négociations, le comité de coordination de QS avait même demandé et obtenu des modifications au texte de l’entente, d’où signatures des deux représentants du parti. Le document engageait aussi les partis signataires à le « soumettre pour adoption à leur congrès respectif ». Mais au grand étonnement des autres partis souverainistes consternés, Québec solidaire a tôt fait de renier sa signature et les engagements qu’il avait pris en vue de son congrès de mai 2017. On s’est donc retrouvé avec un PLQ presque exclusivement confiné aux circonscriptions à prédominance non-francophone tandis que du côté du très déterminant électorat francophone, la CAQ a occupé seule la droite du spectre mais qu’à gauche, le PQ et QS se ont encore divisé les appuis. Et ô surprise, les deux partis fédéralistes de droite se sont classés premier et deuxième avec 105 des 125 circonscriptions. Quel gâchis.

En conséquence, si au cours de son mandat, la nouvelle majorité caquiste renie la signature de François Legault et renonce à instaurer un mode électoral proportionnel mixte compensatoire, il sera intéressant de voir et d’entendre les députés de Québec solidaire déchirer leur chemise et chercher à donner au gouvernement des leçons de respect de la parole donnée. •••

VARIATION DU TAUX DE VOTATION			
PAR RÉGION	2014	2018	ÉCART
COMTÉS LIBÉRAUX DE MTL/LAVAL	71%	58%	-13%
COMTÉS DE L'ESTRIE	64%	58%	-6%
COMTÉS DE L'OUTAOUAIS	70%	70%	0%
TOTAL QUÉBEC	71%	66%	-5%

Dans sa chronique (« Que s'est-il vraiment passé », Journal de Montréal, 6 octobre 2018), le sondeur Jean-Marc Léger a publié ces tableaux résultant d’un sondage post-électoral. On y constate que chez les francophones, les électeurs du PQ et de QS réunis ont été plus nombreux que ceux de la CAQ. Si les indépendantistes n’avaient pas été divisés, les francophones fédéralistes auraient moins cédé à la tentation de se disperser au profit de la CAQ. L’avenir du mouvement indépendantiste réside donc dans l’unité de ses forces et la promotion de l’option.

LES FRANCOPHONES ET NON-FRANCOPHONES		
VOTE ÉLECTION 2018	FRANCO	NON-FRANCO
CAQ	42%	8%
PLQ	12%	74%
PQ	23%	4%
QS	20%	6%
AUTRES	3%	8%

Les élections provinciales de 2018

Faut-il revenir à la défense des intérêts du Québec, et se contenter d’une dynamique contrôlée par la majorité canadienne anglaise ?

Pierre Serré, Ph.D. en Science politique

Quelle est la signification des élections de 2018 ? Peut-on se contenter de dire que le Parti québécois (PQ) a subi la défaite parce que les électeurs ont voté pour d’autres partis ou n’ont pas voté ? Ou affirmer que le parti a perdu parce que moins populaire chez les jeunes, lesquels ont voté *massivement* pour Québec solidaire (QS) ? Ou affirmer que le système de partis qui a gouverné le Québec pendant 50 ans (1968-2018), basé sur l’affrontement entre indépendantistes du PQ et fédéralistes du Parti libéral du Québec (PLQ), avait simplement fait son temps?

Pour certains analystes, ce changement de clivage signifie qu’un nouveau cycle partisan se serait mis en place. Celui-ci aurait expulsé le clivage identitaire au profit d’un clivage entre classes sociales, dans lequel domine sans partage un populisme de droite (la Coalition avenir Québec (CAQ) et le PLQ comptaient ensemble 105 des 125 sièges). Le nouveau Québec gouverné par la CAQ et placé sous la loupe du PLQ, l’opposition officielle, *reflète* désormais une société clamant haut et fort miser sur le laisser-faire et le retrait de l’État.

L’expulsion s’est donc faite d’abord aux dépens du PQ, parti de centre-gauche presque rayé de la carte. Chose curieuse puisque c’est le PLQ, parti corrompu de droite, qui avait été au pouvoir depuis presque 15 ans.

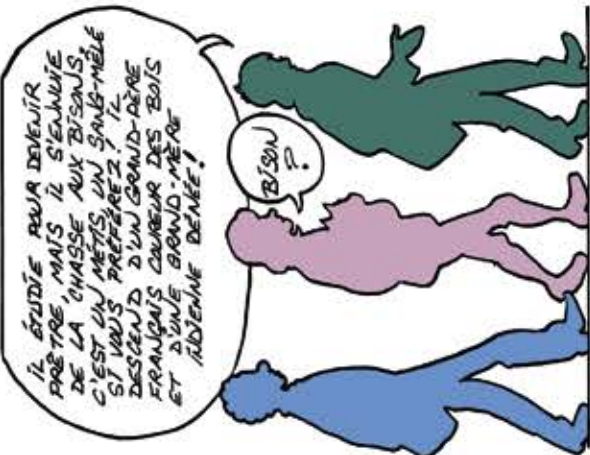
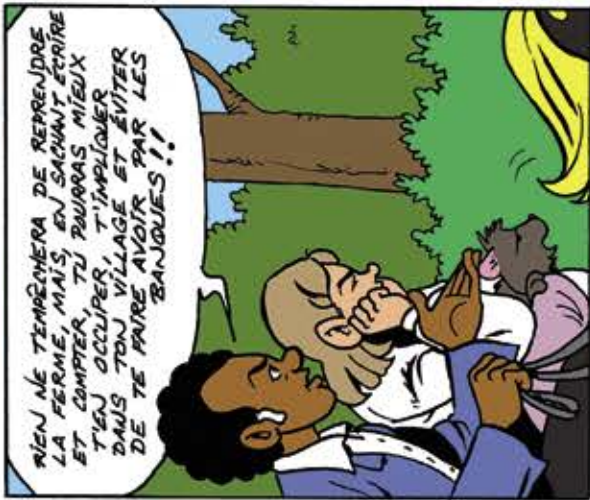
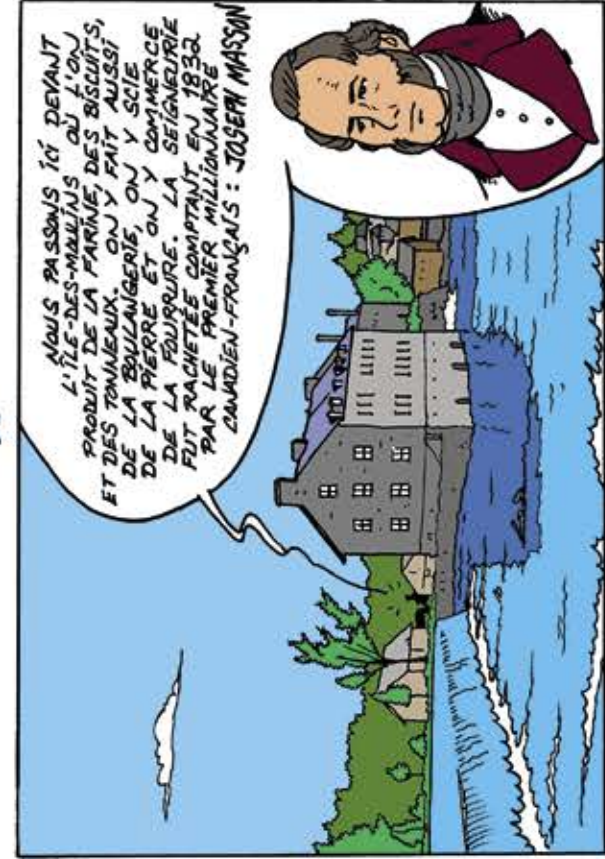
Les erreurs du PQ ? On ne peut lui en vouloir d’avoir voulu protéger l’avenir. Si Lucien Bouchard n’avait pu rallier les Québécois, malgré Meech, Charlottetown, et l’offensive fédérale anti-Québec post-référendaire du gouvernement Chrétien, comment Jean-François Lisée aurait-il pu y parvenir ? Tenir ou non un référendum aurait été suicidaire. Mais alors, sans programme indépendantiste crédible, le parti invitait ses militants et sympathisants à joindre les forces de QS, de la CAQ ou de l’abstention. Prisonnier de la stratégie référendaire qui provient, rappelons-le, du désir de légitimer une décision collective favorable à l’indépendance, le PQ n’avait aucune porte de sortie.

Si le PQ ne l’entend pas, d’autres l’entendent. Le désir, le besoin d’une plus forte démocratie a amené la CAQ et QS à soutenir une réforme du mode de scrutin. Or cette réforme – même bâclée – a le potentiel de transformer le système de partis, la dynamique entre partis ainsi que la dynamique entre partis et électeurs.

Ainsi, des gouvernements de coalition représentant la majorité de l’électorat ont la légitimité nécessaire pour faire adopter des politiques et des mesures inspirées de la défense des intérêts de la nation. Ce faisant, là où les rapports conflictuels entre le peuple québécois et la majorité canadienne anglaise auront l’occasion d’émerger, des coalitions au pouvoir favorisant la prise de conscience politique nécessaire pourront faire advenir l’indépendance.

Avec la démocratisation, non seulement le PQ sort-il de son cul-de-sac actuel, mais il a surtout la possibilité de prendre la direction des réformes, notamment d’instaurer des institutions redonnant aux francophones une juste place, de transformer la société dans toutes ses facettes, et durablement. La démocratisation est la voie vers l’indépendance. •••





Sondage sur la langue de la musique dans les commerces

Au Québec, l’offre n’est pas ajustée à la demande



La veille de notre **Fête nationale**, le Mouvement Québec français (MQF), représenté par son président, Maxime Laporte, a dévoilé un sondage Léger sur la perception des Québécoises et Québécois quant à la langue de la musique entendue dans les espaces commerciaux au Québec. Malgré que 33% déclarent écouter principalement de la musique francophone, près de la moitié (48%) des personnes affirment qu’il n’y a pas suffisamment de musique en français dans l’environnement sonore des commerces. Ce pourcentage s’élève à 54% chez les Québécois de langue maternelle française et dans la même proportion chez ceux âgés de plus de 55 ans.

Maxime Laporte a fait valoir : « *Je suis convaincu que les données révélées aujourd’hui en surprendront plus d’un. Au Québec, il y a un mythe voulant que la demande musicale soit davantage tournée vers l’anglais. Or, le sondage que nous vous présentons aujourd’hui démontre clairement que c’est faux* ». Le sondage rapporte également que plus de la moitié des Québécois-ses, 55 %, affirment que la musique diffusée dans les commerces « ne leur ressemble pas », bien que près de 6 sur 10 croient qu’elle doit censément viser à plaire à la clientèle.

Absence de politiques corporatives en lien avec la musique
En plus du sondage, le MQF a également demandé à la firme Léger d’interroger un vaste échantillon de responsables d’entreprises dans le but d’identifier les pratiques courantes liées à la sélection des œuvres musicales diffusées dans les commerces. 300 commerçants ont ainsi été approchés. L’enquête indique que les choix musicaux des entreprises ne découlent d’aucune stratégie particulière et ne se fonde sur aucune étude marketing ni aucune planification systématique. Dans ce contexte, il va sans dire que la langue des chansons se révèle encore moins prise en considération.

Par ailleurs, sur les planchers d’affaires et de travail, la musique ambiante ne fait l’objet d’aucun encadrement à l’interne. Si les départements de marketing des sièges sociaux émettent souvent des recommandations quant au style musical, aucun suivi n’est effectué pour valider si elles sont bel et bien respectées. Le siège social comptera plutôt sur la bonne foi et le bon jugement de ses employés dans ses différents points de vente. De plus, chaque commerçant a sa propre façon de fonctionner. Certains opteront pour la radio alors que d’autres préféreront des listes de lecture préprogrammées. « *Nous espérons vivement que la démonstration que nous faisons aujourd’hui changera la tendance. Diffuser de la musique en français peut favoriser un meilleur développement du sentiment d’appartenance des clients à l’égard des entreprises. C’est un choix qui rapporte* », a ajouté Maxime Laporte.

Québec appelé à remédier à la situation
La diffusion de la musique dans les commerces ne fait l’objet d’aucun encadrement légal, outre la réglementation appliquée aux stations radiophoniques en fonction des différents types de permis de diffusion sous l’égide du CRTC. À cette réglementation, échappe tout contenu musical diffusé autrement que par la radio traditionnelle. C’est notamment le cas des services de listes de musique numérique, dont l’utilisation est appelée à croître. « *Alors que l’offre musicale de langue anglaise se trouve de plus en plus à éclipser l’offre francophone, il est grand temps que nos élus à l’Assemblée nationale prennent les choses en main. Nous réclamons la tenue d’une consultation impliquant tous les acteurs du milieu, en vue de l’adoption d’une loi qui régira ces aspects trop longtemps négligés. L’idée, c’est de faire rayonner la musique d’ici, majoritairement de langue française, tout en soutenant mieux l’industrie culturelle québécoise face aux géants américains et canadiens. C’est un pan entier de la culture québécoise qui est absent de notre propre espace public commercial. Il faut absolument corriger le tir* », a déclaré monsieur Laporte. Au courant des prochaines semaines, le MQF promet d’accroître les actions de sensibilisation auprès du public et du gouvernement sur cet enjeu.

Les Québécois pessimistes quant à la situation de la langue au Québec
Le sondage rapporte également que 55% des Québécoises et Québécois sont d’avis que la situation du français au Québec est actuellement moins bonne qu’il y a 10 ans. Par ailleurs, ils sont 57% à croire que la situation du français sera moins bonne dans 10 ans qu’elle ne l’est actuellement. Seuls 5% des gens pensent, en éternels positifs, que la situation de la langue est à la fois meilleure qu’il y a 10 ans et destinée à s’améliorer encore au courant de la prochaine décennie.

Fondé en 1972, le Mouvement Québec français (MQF) est une organisation citoyenne et militante active dans toutes les régions du Québec ayant mission de promouvoir et défendre la langue française. Son objectif consiste à faire du français la seule langue officielle et commune au Québec. •••



Le président du MQF, Maxime Laporte, sur les ondes de TVA Nouvelles.

Campagne électorale

Les PQF ont dévoilé leur nouvelle plateforme

Les Partenaires pour un Québec français (PQF) se sont réunis 21 août dernier au siège de la Société Saint-Jean-Baptiste à Montréal afin de lancer leur nouvelle plateforme commune. Le document comprend 53 propositions destinées à influencer les différents partis politiques de la scène québécoise dans l’élaboration de leurs programmes électoraux.

Selon les PQF, qui rassemblent plusieurs centrales syndicales et organismes de la société civile dans l’objectif de faire du français la seule langue commune au Québec, le dossier linguistique doit impérativement s’inscrire dans les débats à venir. La coalition entend mettre de l’avant sept solutions qui traitent des enjeux considérés comme prioritaires dans le contexte actuel.

Sept solutions concrètes à des problématiques réelles

Au Québec, pas un mois ne passe sans que le dossier linguistique ne fasse les manchettes. Cela, pour une raison simple : les problèmes perdurent. La vitalité du français, langue commune, continue à essuyer des reculs dans presque tous les domaines de notre vie en société. Les constats sont nombreux et indéniables. Il est de la première importance que le dossier linguistique soit traité avec tous les égards qui s’imposent. Aujourd’hui, à moins d’une semaine de l’anniversaire de la loi 101, les membres de PQF sont fiers de dévoiler au public notre nouvelle plateforme assortie de sept solutions qui ont le potentiel de résoudre une fois pour toutes, l’essentiel des problèmes identifiés.

Les solutions mises de l’avant par les PQF

1.

Que soit créé un poste de Commissaire à la langue française, nommé par l’Assemblée nationale et relevant d’elle.

Cette nouvelle fonction aura notamment pour mandat de produire un rapport annuel de l’état du français au Québec » et dont les employés seront sous l’égide de la *Loi sur la fonction publique*.
2.

Que les ministères responsables de l’immigration procèdent à une évaluation des services offerts en francisation.

Le tout doit être accompli en concertation avec les organismes responsables de la francisation des immigrants.
3.

Que l’information sur toutes les ressources de francisation disponibles soit aisément accessible auprès d’un référent unique.

L’outil doit recenser tant les programmes gouvernementaux que ceux mis de l’avant par les commissions scolaires ou par les organismes communautaires.
4.

Que le gouvernement effectue le suivi individuel auprès des personnes immigrantes ayant déclaré ne pas connaître le français afin de connaître et de contrer les causes de décrochage.

Les personnes qui se désistent de leurs cours de français devront également faire partie du processus de suivi.

5.

Que l’on modifie l’article 46 de la Charte pour préciser la notion de «nécessité» et ainsi le différencier du concept « d’utilité ».

L’article 46 de la Charte de la langue française traite du fait qu’il est interdit à un employeur d’exiger pour l’accès à un emploi ou à un poste la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d’une langue autre que la langue officielle, à moins que l’accomplissement de la tâche ne nécessite une telle connaissance.
6.

Que l’OQLF oblige les entreprises à déclarer tous les postes où il y a exigence de connaissance spécifique d’une autre langue que la langue officielle.

La déclaration devra se faire lors du processus pour l’obtention du certificat de francisation et lors du rapport triennal émis par l’OQLF. Les raisons justifiant une telle exigence devront être demandées.
7.

Que soit ajouté à l’article 16 de la Charte le mot « uniquement », conformément à la loi 104 adoptée à l’unanimité par l’Assemblée nationale en 2002.

Dans le but d’obtenir cette formulation: « Dans ses communications écrites avec les autres gouvernements et avec les personnes morales établies au Québec, l’Administration utilise uniquement la langue officielle ».

La nouvelle plateforme des PQF, maintenant accessible en ligne à l’adresse partenairesquebecfrancais.com, a été distribuée à l’ensemble des acteurs de la cause linguistique québécoise. Les membres des Partenaires pour un Québec français (PQF) sont la Confédération des syndicats nationaux (CSN), la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), la Fédération autonome de l’enseignement (FAE), la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), la Fondation Lionel-Groulx (FLG), le Mouvement national des Québécoises et des Québécois (MNQ), le Mouvement Québec français (MQF), la Société-Saint-Jean-Baptiste de Montréal (SSJB) et Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ).



Représentants de l’État en situation d’autorité

Petit cours d’autodéfense pour la laïcité

par Philippe Dujardin

1-« *Aucun Québécois ne devrait avoir à choisir entre sa carrière et sa foi.* »

En effet, aucun Québécois ne devrait avoir à choisir cela. D’ailleurs ce n’est pas le cas. La foi n’est pas menacée par la laïcité, au contraire. Seuls l’expression de sa foi, sa pratique, sont diminuées de façon raisonnable pour garantir la neutralité de l’état et la liberté de conscience et de religion de tous. Uniquement le for externe à la foi est pointé, jamais le for interne qui, lui, est inaliénable et garanti.

2- « *On devrait davantage s’attaquer à des «problèmes réels», comme améliorer les soins de santé et l’éducation.* »

La hiérarchisation des problèmes, généralement l’argument massue des démagogues. Des problèmes réels ? La radicalisation d’une partie de la société, la mise en péril de la paix sociale dans une société pluriconfessionnelle, l’atteinte de la liberté de conscience et de religion, des problèmes qui ne seraient pas réels, vraiment ?

3- « *Après les signes religieux, on va interdire quoi ? Les noirs ? Les homosexuels ?* »

Je ne savais pas que noir ou homosexuel était un projet en soi, une doctrine que l’on adopte. Je pensais qu’on naissait de même. À quel moment un noir ou un homosexuel me renvoie à des dogmes, une façon politique et juridique de concevoir notre société ? Et dans de rares cas, parviendrait-il à me convertir ? Bien sûr que non !

4- « *On veut renvoyer des travailleurs !* »

Non, on ne veut renvoyer personne. Des travailleurs, très minoritaires si on se fit à ce qui s’est passé ailleurs dans le monde, vont décider de préférer leur expression identitaire religieuse à leur emploi. Ils refuseront de s’accommoder et de laisser leurs signes religieux de 9 à 5 au vestiaire, cela pour respecter la neutralité de l’État qu’ils représentent et garantir aux citoyens qu’ils servent leur liberté de conscience et de religion.

5 - « *C’est raciste.* »

Cette mesure ne brime aucunement la liberté de conscience et de religion, au contraire, elle en garantit l’épanouissement, quelles que soient les croyances. À l’inverse du racisme, la laïcité avantage en premier lieu les croyances minoritaires au sein de notre société. Ce qui serait « raciste », ce serait d’imposer un État confessionnel catholique interdisant les autres cultes.

6- « *L’État n’a pas à déterminer comment ses employés s’habillent, tant que ceux-ci peuvent accomplir leur travail de façon convenable.* »

Ça tombe bien, on ne peut pas accomplir son travail de façon convenable en faisant du prosélytisme religieux quand on est un employé de la fonction publique ou parapublique en position d’autorité et avec des moyens coercitifs. On brime la liberté de conscience et de religion des gens que l’on sert et on nuit à la neutralité de l’état que l’on représente.

7- « *Je paye mes impôts ! J’ai les mêmes droits que les autres Québécois.* »

J’espère bien que tu payes tes impôts, c’est de l’argent que tu verses à la collectivité pour recevoir des services. Cela ne te donne ni plus ni moins de droits que les autres citoyens. Nous payons tous des impôts et taxes, cela est un autre choix de société.

8- « *Si vous appliquez ces mesures, ce sera une guerre civile.* »

Ce qui ressemble de plus en plus à la montée d’une guerre civile, ce sont ces groupes se refermant dans une ségrégation communautaire, au sein de ghettos abandonnés aux mains de chefs de bande religieux, couplé avec une montée des groupuscules d’extrême-droite. Les deux se nourrissant des ressentiments et des peurs de l’autre, s’entretenant, aggravant le fossé intercommunautaire et menaçant la paix sociale. La laïcité, au contraire, a pour but non pas de mettre le couvercle sur ce problème en pensant qu’il va se résorber de lui-même mais de prendre des initiatives pour permettre un mieux-vivre ensemble au sein d’une société comprenant une diversité culturelle et religieuse.

9- « *... et si après une chimio, une personne porte un foulard sur la tête ?* »

En effet, c’est tellement évident qu’on ne saurait pas faire preuve d’humanité envers un cancéreux et qu’on l’obligerait à dégarnir son crâne nu, ne comprenant pas que cela n’avait aucun rapport avec un signe renvoyant à une doctrine religieuse. La laïcité, c’est une attaque contre les cancéreux!

10- « *... mais il ou elle fait très bien son travail.* » (bis)

J’espère bien que cette personne fait bien son travail, elle a été embauchée pour cela, il manquerait plus que cela qu’en plus elle soit incompétente. Bien faire son travail n’est pas un argument pour réclamer le droit d’afficher sa foi, ou la pratiquer, en tout temps. La pratique de la foi, je le répète, peut être limitée de façon raisonnable dans une société libre et démocratique, pour garantir la paix sociale, la sécurité, la santé, et les droits et libertés d’autrui.

11- « *On va empêcher les gens de s’habiller comme ils veulent !* »

Pour ne pas faire de grossières erreurs, ne confondons pas les moyens et le but. Il n’a jamais été question de légiférer sur les « bouts de tissu », mais de protéger la liberté de conscience et de religion, ainsi que la neutralité de l’État, ce qui est incompatible avec toute forme de prosélytisme. Et arrêtez de parler de bouts de tissu, vous fâchez les croyants pour qui cela relève d’une importance religieuse. Est-ce qu’une croix, ce n’est que deux bouts de bois ? Vous réclamez sérieusement qu’on enlève deux bouts de bois du Salon Bleu de l’Assemblée nationale ? Vous avez un problème avec le bois ?

12- « *Ce ne sont pas des signes religieux, mais culturels.* »

Bien content de l’apprendre, donc il n’est plus ici question de liberté religieuse garantie par la Charte canadienne que vous détournez de son sens premier. Rien ne permet d’imposer ses atours culturels au travail. Vous imaginez un Papou voulant venir au travail avec son koteka (un étui pénien) ? Et de nouveau, faites attention de ne pas fâcher les croyants pour qui ces signes ont une représentation religieuse sacrée.

13- « *Ce n’est pas du prosélytisme.* »

C’est là qu’on frappe l’incompréhension de la portée d’un signe religieux. La personne le portant n’intervient pas dans l’action prosélytique de ce signe, on se fiche d’ailleurs de connaître les raisons qui font qu’elle le porte et même ses propres convictions : identitaire, religieuse, un déguisement, une histoire de mode, de goût personnel, aucune importance. Le signe agit par lui-même sur les témoins de ce signe et n’implique aucune intention, ni aucune manœuvre du porteur. Le signe agit par lui-même en renvoyant l’appartenance religieuse aux destinataires, puisqu’il est le support de l’extériorisation des convictions religieuses et de ses doctrines. On le comprend très facilement avec les signes politiques.

Imaginez un professeur prenant à la hâte un bon matin un t-shirt, ne se rendant pas compte qu’il venait d’enfiler celui du fiston, membre de la Meute. Il arrive tout content à son école de Côtes-des-Neiges arborant fièrement, à son insu, une patte de loup. Je vous laisse imaginer l’émoi causé par cela. Le porteur n’en avait pourtant ni l’intention ni un manque de sensibilité, pour désirer choquer des élèves sous son autorité et il faisait bien son travail ! Le résultat est le même. On pourrait pour pousser plus loin l’effet prosélytique d’un symbole, d’un bout de tissus ; imaginer un nouvel arrivant espagnol, totalement ignare de l’histoire, débouler à Montréal-Nord avec un grand capirote blanc (coiffe pointue), parce que c’est le moment pour lui de fêter la semaine sainte comme à Madrid ! Je doute que les gens du coin aillent lui demander ses intentions avant de lui casser la gueule. Un signe parle de lui-même et renvoie aux doctrines qui sont comprises par la collectivité.

14- « *Jamais cela ne passera l’épreuve de la Charte.* »

Amusant de voir cet argument dans la bouche de personnes s’estimant les seuls dépositaires du véritable progressisme. Donc à les écouter, une charte ne doit jamais évoluer, être amendée, refléter les réalités actuelles. C’est comme un livre religieux, une série de dogmes. Et cela sans tenir compte, de l’aveu même du père de la Charte des droits et libertés canadienne, Roger Tassé, que cette dernière a été mal interprétée et que ce qui est proposé est une prohibition qui, en fin de compte, est assez minime et ne menace pas la pratique religieuse.

15- « *Les éducateurs et professeurs n’ont pas de pouvoir coercitif.* »

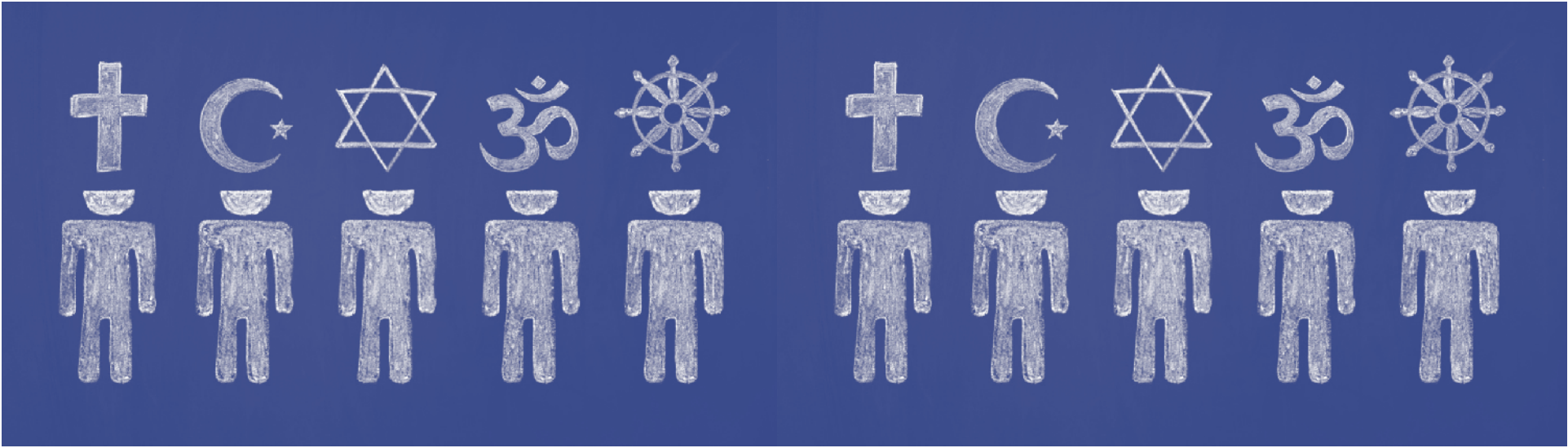
Les professeurs notent les élèves comme un juge rend jugement. Les professeurs et éducateurs repèrent des manquements et donnent des punitions. Ils sont juges et bourreaux. Venez me dire qu’ils n’ont pas de pouvoir coercitif. De plus, à la différence d’un juge ou d’un policier, ils établissent, cinq jours par semaine et cela tout au long de l’année, une relation de confiance avec des enfants, souvent en bas âge, qui comptent parmi les individus les plus influençables et les plus vulnérables de notre société. Et on voudrait les confronter à un affichage identitaire religieux, renvoyant à des valeurs et des dogmes ? De plus, les professeurs et éducateurs sont le reflet de notre société. Ils ne se chargent pas que de l’instruction des enfants mais aussi de leur éducation et de la transmission de nos valeurs collectives ainsi que de nos us et coutumes.

16- « *Ça ne va convertir personne.* »

Le problème de l’atteinte à la liberté de conscience et de religion, ce n’est pas un risque de conversion. Les conversions à cause de symboles n’existent pas. Cela relève plus d’un prosélytisme actif, avec des paroles. Le problème des signes religieux, c’est qu’il affecte en premier la communauté religieuse concernée par ces signes. Le voile pour les musulmans, la kippa pour les juifs, la croix pour les chrétiens, etc. Il ne s’agit donc pas d’un problème de conversion, mais d’une atteinte pouvant mener à une réévaluation de ses valeurs morales, ou pire, à une radicalisation. Bref, une atteinte claire envers la liberté de conscience et de religion qui a été influencée par une personne en position d’autorité avec des moyens coercitifs. C’est pour cela, entre autres, qu’il serait inconcevable dans un état laïc de se retrouver avec des agents de la DPJ affichant des signes religieux, surtout quand ils interviennent auprès des enfants des communautés concernées par ce signe.

17- « *Ça ne représente que très peu de cas ... Vous allez renvoyer des milliers de femmes !* »

Je finis par deux de mes préférés. Un doublé ! D’un côté on vous assène que cela ne sert à rien parce que ça ne concerne que très peu de personnes. Certains iront jusqu’à vous dire que ce n’est pas ENCORE un problème ici. Donc ça pourrait en devenir un. Comme disait Gérard Bouchard, il faut faire preuve de clairvoyance, et résoudre une future difficulté sociale avant qu’elle n’arrive. On peut voir ailleurs ce qui se passe quand on laisse dériver cela. Ensuite, il y a le manque de cohérence dans cet argument totalement fallacieux ; si cela ne représente que très peu de cas, alors il n’y aurait pas des milliers de personnes (hommes et femmes) qui vont perdre leur travail (en supposant qu’elles ne décident pas de se conformer aux nouvelles règles) ; si elles sont des milliers, c’est peut-être que nous avons alors un réel problème sur les bras et qu’on peut constater clairement une radicalisation d’une partie de notre société depuis 20 ans ! ...



Trêve de foutaise, s’il vous plaît

Au musée, le crucifix de l’Assemblée nationale!

par Christian Gagnon

C’est bien connu : en politique, les mots sont importants. Osons croire que les faits aussi, malgré l’ère Donald Trump dans laquelle nous marinons. Penchons-nous donc sur les prétentions des nouveaux élus caquistes tentant de justifier le maintien du crucifix au-dessus de la tête du président de l’Assemblée nationale.

Le 16 octobre dernier, Sonia Lebel, devenue ministre de la Justice le surlendemain, argumentait longuement sur le maintien d’un crucifix dans le parlement d’un futur État laïque du Québec : « *Maintenant, qu’on ait un crucifix ou un autre signe symbolique qui, pour moi, fait partie de notre histoire, de notre patrimoine, ne vient pas nécessairement teinter les acteurs qui agissent dans l’enceinte où ce crucifix-là se trouve. (...) C’est important aujourd’hui de réitérer le fait que nous voulons avoir un État laïque, le fait qu’on se tourne vers le futur, que c’est le présent et que ça, par contre, ça fait partie de notre histoire. Et c’est l’histoire qui a fondé le Québec, qui a amené les Québécois jusqu’où on est aujourd’hui. On ne veut pas renier cette histoire-là. Et pour nous, on fait la part des choses. Et c’est pour ça qu’on le réitère aujourd’hui de cette façon-là : pour que ça soit clair.* » Puisque M^{me} Lebel nous y invite, parlons-en, de l’histoire.

Tout le monde le sait : de la fondation du Parlement de Québec en 1792 à l’élection du Premier ministre unioniste Maurice Duplessis en 1936, il n’y avait pas de crucifix au Salon bleu. Si M^{me} Lebel veut tant protéger nos racines, elle devrait donc se référer aux deux premiers tiers d’existence de notre parlement (144 ans) où il n’y eut pas de crucifix, plutôt qu’au dernier tiers (82 ans) de présence de ce symbole catholique. Si François Legault veut vraiment être guidé par la pensée des grands acteurs de la Révolution tranquille, dont René Lévesque, qu’il fasse comme eux qui, en 1968, ont laissé partir le crucifix du Salon rouge dans la plus totale indifférence.

Il en est de même pour la prière catholique en ouverture de séance de l’Assemblée nationale. En effet, le roi ou la reine du Royaume-Uni étant à la fois chef de l’État et de l’Église anglicane, la prière demandant à « *Dieu tout puissant* » de maintenir « *la sécurité, l’honneur et le bonheur de la Reine* » a été introduite au parlement britannique en 1571, sous le règne d’Elizabeth 1^{re} (1558-1603) et une telle prière y est toujours récitée aujourd’hui. Dans tous les autres parlements d’Europe, il n’y a jamais eu de prière chrétienne. Elle n’était apparue à l’Assemblée législative de Québec qu’après que le très docile député libéral de Saint-Maurice, Nestor Picard, ait fait adopter en ce sens sa motion du 6 décembre 1922, sous prétexte que « *cela se fait (...) dans toutes les législatures britanniques* » (*Le Patriote*, avril 2011). Dès son arrivée au pouvoir en 1976, le gouvernement Lévesque avait tôt fait d’abolir ladite prière. Devant l’initiative péquiste, le chef créditiste Camil Samson avait alors mené une longue vendetta qui s’est soldée par le rejet de sa motion de retour de la prière, lors d’un vote libre le 8 juin 1977. Cette prière n’a donc été récitée que durant

51 ans, soit le cinquième de la vie du Parlement. Bref, la religion catholique a de profondes racines au Québec... à l’extérieur de l’Assemblée nationale. Dans sa réflexion, le Premier ministre Legault devrait donc tenir compte du fait que ce supposé « *patri-moine* » que sont les références religieuses au Parlement est en fait un héritage profondément britannique et monarchiste.

« *Notre position est claire concernant le crucifix: on le garde. Maintenant, de façon générale, je vais être ouvert à tous les consensus, mais notre position est claire: on garde le crucifix, c’est un objet patrimonial important* », a encore répété François Legault, le 19 octobre dernier, lendemain de l’annonce de la composition de son cabinet. Or la vérité, c’est que le crucifix actuellement affiché au Salon bleu n’est même pas l’original installé par Maurice Duplessis mais un autre datant de 1982 (*Le Soleil*, 8 avril 1986). Les deux crucifix des Salons bleu et rouge ont longtemps traîné dans un fond de placard. Ils ont ensuite été égarés, puis on n’en a retrouvé qu’un seul, sans qu’on sache duquel il s’agit. Celui qui trône de très ostentatoire façon au Parlement n’est donc pas le prétendu « *objet patrimonial important* » mais bien un artéfact quelconque et surtout, un signe « *religieux* », même si M^{me} Lebel et M. Legault prennent bien soin de ne jamais prononcer ce mot lorsqu’il en est question.

Rappelons-nous les nombreuses explications que notre Premier ministre avait dû servir aux médias français pour se dissocier des bons mots de l’élue d’extrême-droite Marine Le Pen à son endroit. Mais l’indulgence a ses limites. N’allons surtout pas croire que les Français, qui s’y connaissent en la matière, se laisseront convaincre qu’un crucifix n’est pas un symbole catholique mais bien un objet patrimonial qui a sa place au cœur du Parlement d’un État laïque. Le 18 octobre, François Legault a demandé à ses nouveaux ministres « *de gouverner en obtenant l’adhésion du plus grand nombre.* ». Qu’il comprenne alors une évidence : il n’y aura jamais apparence d’équité pour un représentant de l’État en position d’autorité de confession juive, musulmane ou sikhe forcé à renoncer à un élément confessionnel sur sa propre personne physique si la majorité de tradition catholique n’est même pas prête à le faire sur un mur. De longue date, les Québécois ont rejeté la définition ethnique canadienne-française dans laquelle Ottawa cherche encore à enfermer les francophones, compliquant d’autant l’intégration des immigrants du Québec à la majorité. De toute évidence, le maintien de symboles catholiques « *canadiens-français* » au sein de nos institutions démocratiques ne fait pas partie de la solution.

Être un homme d’État consiste parfois à contrarier sa clientèle principale en l’éclairant lorsqu’elle ère, même si les sondages annoncent une côte raide. Disant vouloir « *gouverner pour tous les Québécois* » malgré ses 37 % de vote populaire, François Legault doit réaliser que de n’entendre que sa base électorale en ignorant tous les autres, c’est du trumpisme. ...



Le 14 octobre dernier, des milliers d’élèves de l’école secondaire De Rochebelle à Sainte-Foy se sont mobilisés pour soutenir leur camarade Jhonar Sanchez dont la famille réfugiée chez nous depuis trois ans était menacée d’expulsion dès le 22 octobre en Colombie, là où règne un grave climat de violence. Au moment de mettre sous presse, ils avaient obtenu un sursis jusqu’au début de novembre. Avis à la CAQ et ses tests de valeurs et de français : les Québécois n’aiment pas les expulsions. Contentons-nous plutôt de financer et superviser adéquatement l’intégration et la francisation. De toute façon, tant que le Québec ne sera pas indépendant, ce genre de promesse électorale demeurera un leurre. La preuve en est que le certificat de sélection du Québec de Leony Pavithra Lawrence, dite « l’immigrante parfaite », et sa famille ne leur a pas évité l’expulsion au Sri Lanka par Immigration Canada, le 3 décembre 2017, malgré 9 ans passés chez nous, une intégration exemplaire et l’indignation générale.
(Photo : Jean-François Desgagnés, Daryo Ayala QMI)



Si l’artiste surréaliste René Magritte avait connu François Legault, il aurait pu peindre un crucifix sous lequel il aurait écrit « Ceci n’est pas un signe religieux. »

Langue d’affichage :
Les Angryphones se tournent vers l’ONU



Brent Tyler et son chien Johnny quittant une conférence de presse après avoir réagi aux modifications proposées aux règles relatives à la langue d’affichage commercial, à Montréal en 2015. ALLEN MCINNIS / MONTREAL GAZETTE

Pendant que certains se détournent du nécessaire combat pour le français en s’imaginant que « *tout va bien, Madame la marquise* », d’autres poursuivent avec acharnement leur travail de sape de notre Charte de la langue française. C’est le cas de l’avocat Brent Tyler qui, comme toujours, mène la charge dans ce genre de dossiers. M^e Tyler est allergique aux dispositions les plus structurantes de la loi 101, notamment le principe du français, langue prédominante de l’affichage commercial, car il y voit une façon de persécuter la communauté anglophone et de brimer les droits des pauvres compagnies multinationales qu’il représente.

D’aucuns ont soutenu non sans raison qu’il y aurait bien plus d’indépendantistes au Québec si les francophones lisaient plus souvent la *Montreal Gazette*. Voici donc la traduction d’un article paru le 4 octobre dernier dans ce quotidien.

Même si la Cour suprême a refusé d’entendre son appel, l’avocat Brent Tyler entend poursuivre sa croisade contre les dispositions de la loi 101 relatives à l’affichage commercial.

« *C’est la septième ronde d’une bagarre de 15 rondes* », a déclaré Tyler aux journalistes présents à son bureau d’avocats, jeudi à Montréal.

Tyler représentait 24 entreprises mises à l’amende pour non-conformité à la *Charte de la langue française* entre 1998 et 2001. Dans chacun de ces cas, le lettrage des mots anglais était de la même taille que les mots français. Tyler soutient que la prédominance du français dans l’affichage des commerces constitue une violation de la liberté d’expression. En 2014, un tribunal a statué contre Tyler et depuis, cette décision a été confirmée par deux cours supérieures. Jeudi, la Cour suprême du Canada a résolu qu’elle n’entendrait pas l’ultime appel interjeté dans cette affaire. Comme le veut la pratique usuelle, le tribunal n’a pas fourni de justification.

« *Franchement, je trouve cela extrêmement décevant* », a déclaré Tyler. « *J’aurais aimé qu’au minimum, nos arguments soient discutés. Ils ne l’ont pas été.* »

Tyler a accusé la Cour suprême de faire preuve de prudence, par peur de s’inscrire dans le débat linguistique au Québec.

« *C’est comme si chaque fois que je plaide une cause linguistique, il y avait un gorille de 5 000 livres dans le coin. Ce gorille représente la menace d’une sécession du Québec* », a-t-il déclaré. « *Les tribunaux ont peur de contribuer à alimenter l’indépendantisme s’ils annulent des chapitres de la loi 101* ».

L’avocat a reconnu que le débat linguistique reste émotif au Québec. Lorsque par le passé, il est parvenu à faire annuler certaines dispositions de la *Charte de la langue française*, il lui est arrivé de rencontrer des manifestants devant son bureau qui portaient « *des drapeaux canadiens affichant des croix gammées* ».

Ayant essuyé cet ultime revers à la Cour suprême, Tyler déclare avoir épuisé tous ses recours judiciaires au Canada pour contester la loi. C’est pourquoi il a maintenant l’intention de porter l’affaire devant le Conseil des droits de l’homme des Nations Unies. Tyler a rappelé qu’il y a un précédent en cette matière puisque dans les années 90, l’organisme s’était prononcé contre le Québec sur une question similaire. Cela a amené la province à modifier de manière importante ses dispositions relatives à la langue d’affichage.

L’une des clientes de Tyler, Dania Besnos, propriétaire de Mundi Canada Inc., s’est dite déçue par la décision du tribunal de ne pas entendre l’affaire. Cela a pour effet d’obliger son entreprise à verser l’amende de 500 dollars à laquelle elle avait été condamnée à l’époque à la suite d’un lettrage non conforme affiché au bureau chef de cette société. À cette somme, s’ajoutent des frais de justice s’élevant environ 55 dollars.

« *Je suis vraiment déçue qu’en tant que citoyenne canadienne au Québec, j’aie moins de droits que dans le reste du pay* », a déclaré Besnos. « *Je n’ai aucun problème avec les lois linguistiques, mais j’ai un problème avec la mentalité selon laquelle on me dit que je suis “moins que”. C’est une loi discriminatoire.* »

Elle a assuré qu’elle avait l’intention de payer l’amende, mais elle le fera avec le cœur lourd. « *Quelqu’un devra me donner du Valium pour que je me convainque de signer ce chèque* », a déclaré Besnos. Elle a ajouté qu’elle était prête à aller plus loin et à contester la loi à l’ONU.

...

Lise Payette (1931-2018)
Je me souviens
d’une grande dame !
par France Langlais



Animatrice de radio et de télévision, auteure, ministre sous le gouvernement Lévesque, commentatrice politique, Lise Payette a laissé sa marque à chaque endroit où elle a œuvré.

En 1975, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal lui confie l’organisation des festivités de la Saint-Jean sur le mont Royal où elle déclarait en ouverture : « *Gens de mon pays, je vous souhaite la bienvenue à ce grand rendez-vous de la fête nationale des Québécois* ». Le succès est incontestable et grandiose durant cinq jours de célébration! La chanson *Gens du Pays* de Gilles Vigneault est entonnée pour la première fois et demeure vivante à chaque célébration depuis ce jour.

En 1976, elle se lance en politique avec le Parti québécois pour faire l’indépendance du Québec. Elle est élue dans la circonscription électorale de Laurier-Dorion. Elle crée la Société de l’assurance automobile du Québec (SAAQ) pour indemniser les personnes accidentées. Elle fait changer la devise « *La belle Province* » pour « *Je me souviens* », sur les plaques d’immatriculation.

Les femmes lui doivent beaucoup! Surtout depuis 1979 où elle est nommée ministre d’État à la Condition féminine et implante la création de congés de maternité, d’un régime de pensions alimentaires, l’amélioration des services de garde et la mise sur pied de centres d’aides aux femmes en difficulté et pour l’augmentation des fonds accordés aux mères monoparentales. Chaque ministère est mis à contribution pour adopter un plan d’action pour l’égalité des droits des femmes. Elle réussit à féminiser les titres de ministre qui devient la ministre. En 1980, elle participe à la révision du Code civil du Québec ou elle permet aux femmes de conserver leur nom de famille et aux parents de donner le nom de famille de leur choix ou les deux noms à leur enfant.

Elle quitte la vie politique après l’épisode des « *Yvettes* » en 1981. Elle devient auteure à succès de téléromans et de romans. Elle signe des chroniques pour le Journal de Montréal de 2004 à 2007 alors qu’elle donne sa démission en raison du « *lock-out* » car elle refuse de franchir les lignes de piquetage, puis dans le journal *Le Devoir* de 2007 à 2016.

Lise Payette est décédée le 5 septembre dernier à l’âge de 87 ans après une vie bien remplie.

Merci Madame Payette ! Je me souviens! ...



Le presque parfait Paul Gérin-Lajoie

par Christian Gagnon

Comme plusieurs l’ont souligné, Paul Gérin-Lajoie joua un rôle immense dans le domaine de l’éducation au Québec. Mais on lui éprouve aussi une grande gratitude pour la fameuse « doctrine Gérin-Lajoie » en vertu de laquelle le gouvernement du Québec exprima la volonté d’assumer pleinement sa personnalité internationale en négociant directement avec des pays souverains des accords dans les domaines relevant de ses champs de compétence constitutionnels. Et c’est pour le bien faire comprendre que le ministre Gérin-Lajoie prononça le célèbre discours du 12 avril 1965 décrétant qu’« *il n’est plus admissible [...] que l’État fédéral puisse exercer une sorte de contrôle d’opportunité sur les relations internationales du Québec* ». Tout docteur en droit constitutionnel qu’il était, l’audacieux Gérin-Lajoie savait trop bien que rien dans la Constitution de 1867 n’attribuait clairement la juridiction exclusive des relations internationales au gouvernement fédéral. L’ambitieux ministre affirma donc que le Québec ne cherchait qu’à « *utiliser les pouvoirs qu’il détient* ». On reconnaissait bien dans cette forte volonté d’affirmation du Québec le petit-fils du journaliste et avocat Antoine Gérin-Lajoie qui, en 1842, composa « *Un Canadien errant* », ce chant racontant le sort cruel des Patriotes de 1837-38 qui furent condamnés à l’exil par la justice militaire britannique.

Mais 40 ans plus tard, que restait-il de cette belle fougue? Le 17 mars 2005, Paul Gérin-Lajoie, l’esprit toujours vif, était questionné par le journaliste Pierre Maisonneuve (*Maisonneuve en direct*, 1^{re} chaîne, Radio-Canada) sur la fin de non-recevoir catégorique d’Ottawa, intacte depuis 1965, à cette volonté québécoise de prolongement extérieur de ses champs de compétence internes. Or outre les exceptions notoires de la France et de la Francophonie, Ottawa déploie depuis des lunes un acharnement buté à confiner le Québec, non sans accrochages, à une diplomatie entre gouvernements régionaux comme ceux de la Bavière, de la Catalogne, de la Wallonie ou de petits états de la Nouvelle-Angleterre. Impossible d’oublier le sabotage grossier de la rencontre entre Lucien Bouchard et le président Vicente Fox par l’ambassadeur du Canada à Mexico, en décembre 2000. Comment ne pas encore fulminer en se remémorant ce printemps 2001 où le gouvernement du Québec, hôte du Sommet des Amériques dans sa capitale, n’a même pas pu s’adresser aux chefs d’État invités? Même la mission commerciale conjointe Québec-France du très fédéraliste Jean Charest au Mexique en novembre 2004, pourtant étroitement chaperonnée par l’ambassadeur canadien, avait fait l’objet de réactions ulcérées de députés libéraux fédéraux du Canada anglais. Et les exemples plus récents pullulent, comme ce semblant de « siège » du Québec à l’Unesco, là où depuis 2007, le gouvernement fédéral ne consent à rien de plus que de « *consulter* » le Québec, sans pour autant qu’en découle la moindre influence (voir *Le Patriote*, décembre 2001, page 5).

Et l’ancien révolutionnaire tranquille a répondu comme n’importe quel fédéraliste inconditionnel contemporain. Contemplant du haut de ses 85 ans ces quatre décennies de sclérose collective, on aurait pu imaginer le respecté ex-ministre exprimer une franche déception et une amère désillusion face à l’absence de tout progrès. Mais même devant le vide d’espoir de suspension de l’intransigeance canadienne, sa réponse a plutôt été celle qu’auraient pu nous servir un Jean Charest ou un Philippe Couillard : « *il ne le fera pas à court terme, mais si le Québec continue à se débattre, il pourra arracher des morceaux petit à petit* ».

Au crépuscule de sa vie, Claude Ryan n’aura pas manqué d’exprimer sa frustration de n’avoir pas vu se concrétiser ne serait-ce qu’une pâle copie du « *fédéralisme renouvelé* » dont il a tant rêvé. Paul Gérin-Lajoie ne trouvait apparemment plus inadmissible le systématique sabotage de la diplomatie québécoise. Bref, il se sera plutôt bien accommodé de la sempiternelle propension des Québécois au non-aboutissement. Le sort électoral subi par le PLQ le 1^{er} octobre dernier n’est pas étranger à ce conformisme « *canadian* » extrême de nombreux tenants de ce parti. Et à l’évidence, encore davantage qu’en 2005, ce brillant discours du 12 avril 1965, jadis avant-gardiste, est aujourd’hui un autre criant indice de stagnation. ...



Adieu et merci, Paul Gérin-Lajoie!



Trois grands artisans de la Révolution tranquille et membres de l’équipe de tonnerre de 1962 : René Lévesque, Jean Lesage et Paul Gérin-Lajoie.

L’assimilation des francophones hors-Québec

Philippe Couillard est passé malgré lui aux aveux

par Christian Gagnon

Obsédé d’unité canadienne, Philippe Couillard a toujours clamé que régnait le beau fixe en matière linguistique au pays. « *Ça va bien, le français, au Québec et au Canada* », avait-il opposé il y a un an au projet de loi du PQ visant à ajouter « *un fardeau de preuve* » aux employeurs exigeant la connaissance de l’anglais pour occuper un emploi. Niant l’assimilation galopante des francophones hors-Québec, le premier ministre s’inquiétait cependant que les communautés rurales anglophones québécoises soient menacées. Et voilà qu’en cette campagne électorale, M. Couillard a cru damer le pion du PQ en lançant à Jean-François Lisée une vieille citation de Lucien Bouchard. Il y a 20 ans, ce dernier, alors chef du PQ et premier ministre, déclara lors d’un discours, « *Le résultat est que le Québec est le seul endroit au Canada où la proportion des gens qui vivent en français ne diminue pas.* » Mais si M. Couillard exploite cette citation, c’est qu’il y adhère intégralement. Or, outre la partie – fort contestable – sur la stabilité du français au Québec, ce qu’elle dit aussi, c’est que le français est en déclin partout au Canada anglais. Voilà un aveu de taille du chef du PLQ qu’il vaut la peine de souligner. Mais il n’est pas le seul à se compliquer la vie.

Si François Legault n’est plus souverainiste, le nationalisme dont il se réclame maintenant n’est pas partagé par tous ses candidats. Alors que les experts s’accordent pour dire que sans les dispositions scolaires de la Loi 101, Montréal serait aujourd’hui une ville anglaise, sa députée dans Berthier, l’ex-animatrice de LCN Caroline Proulx et nouvelle ministre du Tourisme, s’est plusieurs fois prononcée en ondes pour l’abolition complète de toutes les restrictions prévues à la Loi 101 concernant l’accès à l’école anglaise. Quant à Sonia Lebel, députée caquiste de Champlain, elle était membre élue du Conseil du Barreau de Montréal qui, avec le Barreau du Québec, a déposé le 13 avril dernier devant la Cour supérieure une requête visant à forcer l’Assemblée nationale à débattre et adopter ses lois à la fois en français et en anglais. Voilà un réflexe de minoritaire qui prédisposait M^{me} Lebel à son nouveau poste de ministre responsable de la Francophonie canadienne.

Accès illimité des immigrants à l’école anglaise et bilinguisation intégrale de l’Assemblée nationale : la « *réconciliation* » de François Legault avec le Canada va-t-elle jusque-là? À bien y penser, il n’est pas étonnant que les sondages accordent encore et toujours plus de crédibilité au PQ en matière de défense du français. ...



Avec Couillard puis Legault, le français s’en va à vau-l’eau.



Paul Gérin-Lajoie est considéré comme le père de l’éducation au Québec.



Si seulement l'establishment libéral voulait bien se tourner vers l'avant...

Appropriation culturelle à géométrie variable?

par Christian Gagnon

Qu'est donc l'appropriation culturelle, qu'on cherche encore à définir ou, du moins, à circonscrire? Annonçant l'annulation de *Kanata*, Robert Lepage affichait sa perplexité, écrivant qu'« *il nous faudra bien, tôt ou tard, tenter de comprendre, calmement et ensemble, ce que sont fondamentalement l'appropriation culturelle et le droit à une expression artistique libre.* » Les uns et les autres se contredisent quant à savoir sous quelles conditions cette « *utilisation d'éléments d'une culture par les membres d'une culture dominante* » peut constituer un hommage respectueux ou ne saurait être autre chose qu'une oppression spoliatrice. Mais est-ce une pure question de principes ou une autre lamentable affaire... d'argent?



À l'instar de John F. Kennedy, Robert Kennedy, Martin Luther King Junior et Malcom X à la même époque, le chanteur et compositeur Sam Cooke a été assassiné en 1964, devenant dès lors l'une des icônes de la lutte pour les droits civiques des Afro-Américains. On le voit ici en compagnie d'Aretha Franklin, surnommée « The Queen of Soul » et décédée le 16 août dernier. Sa chanson « Respect » compte parmi les pièces musicales symboliques de la lutte des Noirs, tout comme « A Change Is Gonna Come » de Sam Cooke.



Le chanteur Garou félicite Yama Laurent, grande gagnante de l'émission La Voix 2018 et étoile montante de la chanson québécoise.

Le printemps dernier, Yama Laurent, grande gagnante de l'émission « *La Voix* », a littéralement ébahi le public québécois avec sa riche voix grave et son immense talent. L'ascension de Yama vers l'ultime triomphe a transité par la demi-finale où elle a livré une puissante prestation de « *A Change Is Gonna Come* ». Or cette vibrante pièce de *soul* endisquée par Sam Cooke en 1964 est une chanson emblématique du mouvement des droits civiques des Noirs aux États-Unis. Il faut savoir que peu après la sortie de cette chanson engagée, Sam Cooke était victime d'un assassinat jamais élucidé mais dont on se doute qu'il est lié à son activisme dans le mouvement des droits civiques.

Au cours du dernier demi-siècle, beaucoup de grands noms de la chanson – surtout des Afro-Américains – ont entonné « *A Change Is Gonna Come* », tels Diana Ross, Aretha Franklin, George Benson, Tina Turner et Beyoncé. Mais quelques Américains blancs comme Gavin DeGraw et Beth Hart l'ont fait aussi, sans susciter le moindre remous. Alors, si en 2018, notre bien-aimée Yama avait chanté cette chanson chargée de symboles sans avoir cette peau noire héritée de son Haïti natale, le lui aurait-on reproché? Miriam Baghdassarian, bonne deuxième derrière Yama, aurait-elle été jugée trop blanche? Ou une modeste candidate de « *La Voix* » n'est-elle pas assez « *dominante* » pour se rendre coupable d'appropriation culturelle? Autrement dit, ce tort n'est-il réservé qu'aux grands noms de la trempe de Lepage?

Il faudra bien clarifier les choses car ce cloisonnement des arts, « *racisés* » d'un côté et « *dominants* » de l'autre, entre en collision frontale avec la conception que se font la plupart d'entre nous de la citoyenneté. ●●●



Le débat sur l'appropriation culturelle a parfois occasionné une franche démesure.

Campagne de financement 2017-2020 !

Devant la précarité du français au Québec et au Canada, la Fondation pour la langue française organise, pour la première fois de son histoire, une importante campagne de financement à laquelle vous êtes conviés.

Objectif : 5 millions !

L'objectif de la campagne est de 5 000 000 \$ permettant, à terme, un réinvestissement d'environ **250 000 \$ annuellement**. Nous nous engageons à utiliser le fruit des sommes recueillies dans l'intérêt du développement de différents projets en lien avec notre mission. Pour réaliser nos projets structurants, un financement adéquat et substantiel est incontournable. Depuis sa mise en œuvre, c'est près d'un **million de dollars** que nous avons amassés. Loin d'être suffisant pour réaliser nos ambitions, nous lançons la présente campagne de financement qui s'étendra sur les cinq prochaines années.

Merci de contribuer aujourd'hui au renforcement de la qualité et de l'usage de la langue française au Québec et dans les communautés francophones du Canada.

Pour tout renseignement :
Fondation pour la langue française
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3
Julie Gagné
Téléphone : 514 843-8851, poste 454
Courriel : juliegagne@fondationlanguefrancaise.org

Sainte-Scholastique était un village agricole, situé dans le nord-ouest de la plaine de Montréal et le chef-lieu du district judiciaire de Terrebonne de 1857 à 1924. Son palais de justice est le théâtre de plusieurs procès célèbres, dont celui de Cordélia Viau. Ce village, à l’instar de notre patriote, est tombé aux oubliettes suite aux conséquences néfastes d’une décision politique du gouvernement Trudeau! C’est à cet endroit que M^e Liguori Lacombe naquit le 17 juin 1895 du mariage de Pierre Lacombe, cultivateur, et de Marie Verdon. Il fit ses études primaires à l’Académie Sainte-Anne de Sainte-Scholastique et à l’Académie Lasalle, d’Ottawa. Il entra au collège Sainte-Thérèse pour ses études classiques et termina son droit à l’Université de Montréal. Bachelier ès arts et en loi, il fut admis à la pratique de sa profession le 12 janvier 1923. Sa première cause criminelle, celle d’Henry Roy, accusé de meurtre, qu’il fit acquitter, fut l’une des causes les plus célèbres plaidées dans le district de Terrebonne, et lui valut du coup, la renommée du parfait avocat d’assises. Il fut l’avocat attitré du Conseil de comté des Deux-Montagnes et des municipalités locales de ce comté durant plus de vingt ans. On lui décerna le titre de Conseil du Roi en 1936. Il fut maire de Sainte-Scholastique de 1935 à 1948 et élu à la Chambre des communes pour la première fois en 1925, défait par Arthur Sauvé en 1930 et réélu en 1940-1945. Liguori était doué d’une voix généreuse et d’une éloquence entraînante. Il était considéré comme l’un des orateurs les plus captivants de son époque.⁽¹⁾

Membre de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, il accepta plusieurs missions de notre Société nationale. Le 2 juillet 1928, il prononça un discours en français aux Fêtes de demain à Tilbury, Ontario. Ce discours d’époque, en l’honneur du 24 juin, fête des Canadiens français, eut un certain retentissement.⁽²⁾ De passage à Paris, cette même année, à la demande de la Société Saint-Jean-Baptiste, il prononça un discours au cours d’un banquet de plusieurs centaines de convives, offert par les Normands de Paris aux membres de notre Société nationale.⁽³⁾

M. Marois*, président d’une section des Jeunesses patriotes de Saint-Eustache, organise un pèlerinage en l’honneur des patriotes. Le rendez-vous est fixé pour le 5 juin 1936!⁽⁴⁾

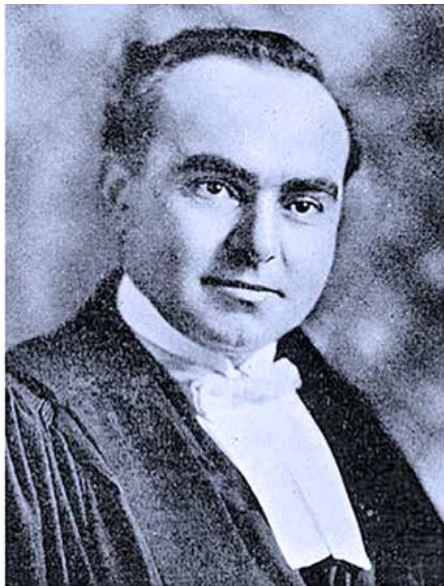


Joseph-Achille Chaurette, maire de Saint-Eustache.

Le maire de Saint-Eustache, Joseph-Achille Chaurette, petit-fils de patriote, entouré d’une centaine de citoyens, est venu accueillir à la gare de Saint-Eustache les 200 membres *des Jeunesses patriotes*. Walter O’Leary, le président national, déchire en présence du maire Chaurette, deux drapeaux, un rouge et ensuite un bleu pour marquer la neutralité politique des *Jeunesses patriotes*! Ensuite, le maire invite les disciples de Groulx à défiler dans les rues de Saint-Eustache, fanfare en tête! Après une visite à l’église, ils défilent vers la salle communautaire de l’hôtel de ville de Saint-Eustache. Une assemblée délibérante est débattue sous la présidence du maire Joseph-Achille Chaurette. Deux résolutions importantes sont adoptées, la première est d’ériger un monument à la mémoire des patriotes et la deuxième est de célébrer l’année suivante le 100^e anniversaire de la

Liguori Lacombe, un patriote oublié

par Pierre Benoît Livernois



Liguori Lacombe vers 1925.

bataille de Saint-Eustache.⁽⁵⁾ À partir de ce moment, le maire Achille Chaurette va se dévouer corps et âme à organiser la plus importante commémoration de tous les événements de l’année 1937. Une cavalcade de cavaliers costumés en patriotes, huit chars allégoriques sur différents thèmes, des fanfares de toutes les régions et le tout suivi d’associations diverses et de personnalités qui vont converger vers le collège Sacré-Cœur. Le monument n’est pas installé sur le lieu de la bataille, il est loin de l’église, sur un terrain de la commission scolaire.⁽⁶⁾ L’église refusait catégoriquement la présence de ce lieu de mémoire sur son terrain, en face de l’église. Arthur Sauvé avait réussi à convaincre le curé de laisser la Société des Monuments historiques installer une petite plaque devant l’église, près du trottoir.⁽⁷⁾

Dans un chapiteau installé sur la rue Chénier, non loin de la maison d’Arthur Sauvé, les invités vont discuter: Liguori Lacombe, Paul et Arthur Sauvé, le secrétaire de la province L.-O. David, Wolfred Nelson (petit-fils) et les Jeunesses patriotes représentées par Lorenzo Lebel. Tous ces discours vont tourner autour des mêmes thèmes, soit le gouvernement responsable, l’héroïsme et le patriotisme. Avec sa voix généreuse, Liguori Lacombe va émouvoir la foule. *Tombant jusqu’au dernier dans le drapeau de nos droits, le sang des héros qui ruisselait vos blessures fécondent le sol de la patrie.*⁽⁸⁾ Henri Bourassa, petit-fils de Papineau a brillé par son absence, préférant suivre le mot d’ordre de l’église. Sous l’éminence de L’Association catholique de la jeunesse canadienne-française, Bourassa était l’invité vedette d’une soirée à l’Auditorium du Plateau, la semaine suivante. Devant une salle remplie à craquer, Bourassa déblatère contre les patriotes, son discours a des allures ultramontaines! Durant cette soirée, il a dépeint son grand-père comme quelqu’un qui avait un discernement médiocre et une ferveur religieuse défaillante.⁽⁹⁾



En 1939, Liguori Lacombe fut l’orateur vedette de la société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, lors de la fête nationale célébrée au parc Lafontaine cette année-là. Son art oratoire était si généreux et éloquent qu’il a fait vibrer les milliers de Montréalais rassemblés dans le parc.⁽¹⁰⁾ En 1940, les positions du député Lacombe face à la soumission du Canada à l’effort de guerre promis à l’Angleterre lui valurent d’être mis de côté par son parti à la convention libérale tenue à Saint-Eustache. Le candidat proposé était Jean-Léo Rochon, l’homme que Liguori avait travaillé à faire élire contre le jeune Paul Sauvé, en 1936. Chassé par expulsion de la salle communautaire de l’édifice municipal sur la rue Saint-Eustache, Lacombe sortit de la salle avec les deux tiers de l’assistance pour se diriger vers la salle communautaire du collège Sacré-Cœur qui, grâce à ses amis, fut ouverte à l’improviste pour accommoder le patriote. Il proposa à l’assistance de l’appuyer comme candidat libéral. Les libéraux lui firent une ovation retentissante mêlée d’applaudissements et de clameurs! Malgré ces appuis populaires, il dut se résoudre à se faire réélire en tant que libéral indépendant. Lacombe fut élu « haut la main », ce qui déplut aux partisans de King.⁽¹¹⁾ Le gouvernement King donna suite à son projet et vota « L’Acte national de mobilisation des ressources ». Ce projet de loi donnait le droit au gouvernement de recourir à la conscription!

À Sainte-Scholastique, en septembre 1939, la guerre semblait imminente et au cours d’une assemblée publique, Lacombe, entouré de ses partisans, promettait de faire renaître le parti Canadien si le gouvernement du Canada avait de nouveau recours à la conscription! Il avait de la suite dans ses idées, car le nom proposé était celui d’un vieux parti politique du Bas-Canada qui, par la suite, fut renommé le parti Patriote!⁽¹²⁾ Ce scénario devint une réalité en janvier 1942⁽¹³⁾, ce qui donna l’inspiration à un autre groupe montréalais anti-conscriptionniste dirigé par Maxime Raymond et André Laurendeau pour fonder, en novembre 1942, le Bloc populaire. Le Bloc, d’orientation politique plus contemporaine, œuvrera tant sur la scène fédérale que provinciale. Pour lutter contre la conscription, le parti Canadien fera front commun avec le Bloc populaire et la Société Saint-Jean-Baptiste. De grandes assemblées de protestation auront lieu au Monument national où divers représentants et leurs groupes de pression feront valoir leurs arguments. Liguori Lacombe, représentait le parti Canadien, André Laurendeau, le Bloc populaire, Roger Duhamel, la Société Saint-Jean-Baptiste, Jean Drapeau et Jean-Paul Cloutier, les Jeunes Laurentiens et Paul-Emile Marquette, le Congrès Canadiens de Travail.⁽¹⁴⁾ Le président des Jeunes laurentiens, Paul-Émile Robert, eut à subir un procès pour des déclarations jugées contraires à l’effort de guerre! Il avait déclaré « que l’on envoyait des Canadiens se battre pendant que l’on faisait entrer des étrangers ».⁽¹⁵⁾ Suite à ces arrestations, Liguori Lacombe devait peser ses mots hors de la Chambre des communes.

Le major Paul Sauvé, alors député du comté des Deux-Montagnes, est appelé outremer pour servir l’armée canadienne. Avant son départ, le premier ministre libéral Adélard Godbout lui promet de ne présenter aucun candidat libéral dans son comté si une élection est déclenchée pendant son service en Europe. Voilà qu’une élection est déclenchée au mois d’août 1944, pendant que le major Paul Sauvé est en France. Liguori Lacombe apprend que Jean-Léo Rochon, celui-là même qu’il a fait élire en 1936 et qui s’est ensuite présenté contre lui en 1940, se présente comme candidat libéral dans Deux-Montagnes! Il n’en faut pas plus pour que Liguori appelle Luce Pelland, l’épouse de Paul Sauvé. Il lui propose d’être à ses côtés et de la soutenir pendant la campagne qu’elle devra livrer pendant l’absence de son époux. Ensemble, ils font une équipe du tonnerre et assurent la ré-

élection de Paul Sauvé dans Deux-Montagnes! Le soir du scrutin, c’est la fête. Les citoyens sont ravis que Paul Sauvé demeure le député de Deux-Montagnes.⁽¹⁶⁾

Liguori Lacombe était un *un vieux rouge*. Son parcours politique évolue avec cette période où le néo-nationaliste prend forme au Québec. C’est pendant cette période que la jeunesse du Québec cherche un nouveau paradigme! On voit apparaître différents mouvements issus d’associations catholiques, la Jeunesse Libérale Nationale (JOC), les Jeunesses patriotes et les Jeunesses laurentiennes qui seront, pour la plupart, des disciples de l’abbé Groulx.

Après son expulsion du parti libéral, sa vie parlementaire à d’Ottawa ne sera pas de tout repos, il se retrouvera, plus qu’à son tour, dans la fosse aux lions! En 1943, *Le Devoir* titrait, *Liguori Lacombe passe sous les fourches caudines de M. King – humilier jusqu’à l’abjection* !⁽¹⁷⁾ Par sa fureur opiniâtre, King fera de lui un martyr! Peu de temps avant les élections de 1945, Lacombe et le Groupe des indépendants⁽¹⁸⁾ dirigé par Frédéric Dorion s’allient à l’ancien ministre libéral Pierre-Joseph Cardin, qui avait quitté le cabinet de King en 1942 pour former le Front national.⁽¹⁹⁾ Ce projet échoua un mois avant les élections lorsqu’il fut évident que de nombreux candidats échouaient dans leur tentative de se présenter. Lacombe fut toutefois réélu en tant que député indépendant. Paul Sauvé lui fera un retour d’ascenseur et proposera le nom de Liguori Lacombe pour le poste de juge à la Cour du Magistrat! Il sera nommé juge le 17 juillet 1948.⁽²⁰⁾

Liguori décède à l’âge de 61 ans, le 15 avril 1957. Il laissera dans le deuil son épouse May Bourbonnais, son fils Pierre et un bon nombre d’amis qui l’appréciaient beaucoup.⁽²¹⁾ ●●

*Jean ou Alphonse Marois, membres d’une famille d’industriels habitant Saint-Eustache (Les laboratoires Marois).

- « *Raphaël Ouimet* », Liguori Lacombe, Biographie canadienne-française Éclaireur Ltd, Beauceville Québec, 6^e édition, 1926, p. 339.
- « *Sur la scène de l’actualité* », *La Presse*, lundi 2 juillet 1928, p. 7.
- « *Raphaël Ouimet* », op.cit., p. 339.
- « *Le procès Bouchard* », *Le Devoir*, mercredi 16 juin 1937, p. 1.
- « *Hommage aux patriotes de 37* », *Le Devoir*, lundi 6 juillet 1936, p. 6.
- ibidem*, p. 6.
- « *Grands événements à Saint-Eustache* » Vieux chêne, *Le Devoir*, vendredi 6 mars 1936, p. 4.
- « *Hommage aux patriotes de 37* », op.cit., p. 6.
- « *Ni héros ni criminels, mais de pauvres égarés* », *La Presse*, vendredi 22 octobre 1937, p. 2.
- « Feu de la St-Jean », Orphéon Lapierre, *Le Devoir*, jeudi 22 juin 1939, p. 6.
- « *La convention de Saint-Eustache* » *Le Devoir*, mercredi 6 mars 1940, p. 7.
- « *M. Lacombe s’oppose à la participation* », *Le Devoir*, vendredi 8 septembre 1939, p. 2.
- « *Communication de M. Lacombe* », *Le Devoir*, mardi 3 février 1942, p. 3.
- « *L’assemblé de protestation contre l’amendement constitutionnel* », *Le Devoir*, samedi 24 juillet 1943, p. 1.
- « *Comparution de M. Paul-Émile Robert* », *Le Devoir*, mercredi 22 avril 1942, p. 1.
- « *Godbout tire dans le dos de Jean-Paul Sauvé* », *Le Devoir*, lundi 31 juillet 1944, p. 2.
- « *Liguori Lacombe passe sous les fourches caudines de M. King* », Léopold Richer, *Le Devoir*, vendredi 2 juillet 1943, p. 1-7.
- « *Le groupe politique des Indépendants* », H.E. Brunelle M.P., *L’Écho du St-Maurice*, jeudi 30 novembre 1944, p. 1.
- « *Les Indépendants veulent le respect de nos droits* » *Le Devoir*, lundi 29 janvier 1945, p. 2.
- « *Un nouveau juge dans Terrebonne et La-belle* », *L’Avenir du Nord*, vendredi 23 juillet 1948, p. 10.
- « *Décès du juge Liguori Lacombe, de Saint-Jérôme* », *Le Devoir*, lundi 15 avril 1957, p. 3.

Pour faciliter la vie des Québécois ?

Bilan du gouvernement Couillard

par Maxime Laporte, président de la SSJB

Les Libéraux sont passés maîtres dans l’art de la mystification. Lorsqu’il s’agit de nous gaver de couleuvres, l’arrière-boutique du magasin libéral met à disposition du locataire de passage, tout un stock regorgeant des meilleures variétés, jusqu’aux plus indigestes.

« On s’occupe des vraies affaires », qu’ils disaient. « Faire avancer le Québec », tel était leur cri de ralliement. « Être québécois, notre façon d’être canadiens », résumaient-ils. Et maintenant, le slogan du jour : « Pour faciliter la vie des Québécois »... De quoi développer une grave allergie alimentaire!

Du point de vue de la gestion provinciale

Brandissant son bilan, monsieur Couillard a eu beau jeu de se péter les bretelles tout au long de la campagne électorale, mais force est de constater que son très provincial gouvernement aura plutôt fait la vie dure à la Nation. Pour reprendre la formule de Lucia Ferretti dans *L’Action nationale*, avec l’équipe libérale, les Québécois et Québécoises sont « sur l’autoroute vers la dépossession ».

En guise de hors d’œuvre à ce grand Dîner, on nous promettait par exemple la création de 250 000 nouvelles jobs en cinq ans. – De la poudre aux yeux, sachant que ce chiffre ne reflétait au fond que la croissance normale des emplois envisageable pour une telle période, laquelle n’a d’ailleurs même pas été atteinte... À juste titre, les experts de l’IRIS qualifieront de « médiocre » la performance du gouvernement Couillard à ce chapitre. D’autant que les nouveaux emplois s’avèrent beaucoup trop concentrés dans la région métropolitaine, au détriment des régions qui, au même moment, ont vu disparaître ces pôles de dynamisme socio-économique qu’étaient les CRÉ, CLD, CDEC, tables régionales de développement social, forums jeunesse régionaux... Je me souviens.

Quant au bas taux de chômage, on ne saurait non plus y voir un exploit libéral. Il s’explique essentiellement par le départ à la retraite des *Baby Boomers*, phénomène qui limite lourdement l’accroissement de la population active.

Par ailleurs, il est pour le moins paradoxal que l’actuel contexte de plein-emploi n’ait pas mené pour autant à une augmentation notable des salaires. Selon l’Institut du Québec, ceux-ci ont même légèrement décliné entre 2016 et 2017.



Champions du déficit zéro à tout crin, les Libéraux n’auront pas su traduire leur soi-disant réussite en matière « d’assainissement des finances publiques » (sic) en véritable réussite économique. Le nihilisme comptable du PLQ n’aura été un gage d’enrichissement pour personne, sauf peut-être les confrères médecins du docteur Barrette. Mis à part les assauts inacceptables contre le tissu social et nos services publics, notamment en santé et en éducation, plusieurs indicateurs n’affichent rien de réjouissant, comme la progression du PIB réel, nettement en retard sur l’Ontario ; l’évolution des exportations, qui déclinent en dépit d’un taux de change pourtant favorable ; les chiffres relatifs aux investissements privés, en baisse de 13 % entre 2013 et 2017 malgré les attentes suscitées par le Plan Nord, la stratégie maritime et les mesures concernant l’aluminium et les forêts ; le niveau de vie et le salaire disponible, domaine où le Québec occupe le dernier rang au Canada.



Pendant ce temps, on assistait béats à l’exode de trop nombreux fleurons québécois, sous le regard à peu près indifférent sinon jovial de la ministre de l’Économie, Dominique Anglade. Et je ne parle pas de la gestion catastrophique du dossier Bombardier. Au final, les sous ménagés sur le dos du monde dans l’espoir de réduire le service de la dette, les quelques allègements fiscaux accordés aux PME et aux familles et autres bonbons saupoudrés à la veille des élections, comme pour se faire pardonner, ne suffiront pas pour compenser les préjudices causés tant à notre social-démocratie qu’à notre prospérité.

Du point de vue national

Plus inquiétant encore est le rapetissement du Québec dans le cadre canadien.

Tous ces piètres résultats ne sont pas étrangers, d’une part, à l’étiollement progressif de la présence québécoise sur la scène internationale où Ottawa occupe presque toute la place et, d’autre part, aux politiques canadiennes toujours plus centralisatrices et tournées vers le pôle économique torontois. Plus que jamais, au bureau de Justin Trudeau, la priorité est accordée aux intérêts des provinces anglophones, comme en témoignent de manière spectaculaire le déclassement cavalier du Chantier Davie et les négociations entourant l’ALENA.

Traitant avec mépris l’idée d’indépendance nationale, plus mou que mou dans son positionnement constitutionnel comme l’atteste l’insignifiance du document dévoilé par le ministre Fournier en juin 2017, le gouvernement Couillard s’est tiré dans le pied à plus d’une reprise, et c’est toute la Nation qui en subit les contrecoups.

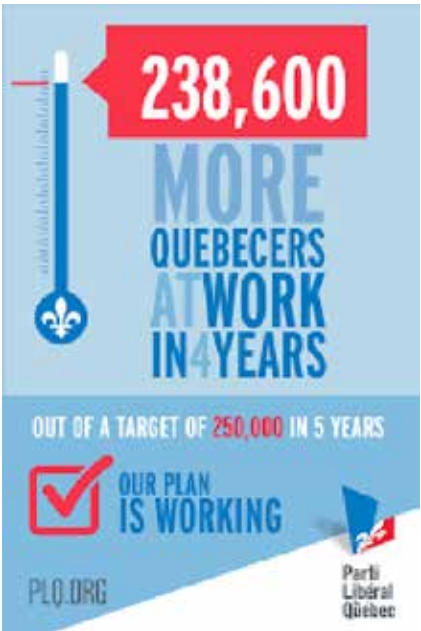
Comment s’étonner, dans ce contexte, de la faiblesse du rapport de force du Québec vis-à-vis du fédéral, ne serait-ce que dans le dossier des transferts en santé ?

Sans compter l’affaire de la loi 99, qui met en cause rien de moins que les droits fondamentaux du peuple québécois, où tant la Procureure générale que le ministre des Relations canadiennes n’ont pas impressionné, pour le dire ainsi.

Les concessions stratégiques du Québec en faveur de la pétrocratie canadienne, y compris même à l’égard du territoire et des ressources comme en témoigne l’entente avec Ottawa sur la gestion du pétrole dans le golfe du Saint-Laurent, sont symptomatiques de l’intégration de plus en plus profonde de notre économie aux visées de Bay Street. Cela n’augure rien de bon à l’ère de la révolution énergétique, où le Québec aurait son mot à dire.

Le même phénomène d’inféodation s’observe à l’égard de la culture et de la recherche au Québec, où le gouvernement fédéral prend de l’expansion.

Quant au statut de la langue française, dont la vitalité ne cesse de s’effriter, les Libéraux ont été fidèles à leur politique traditionnelle ; celle du renoncement. Que dire du fiasco libéral en matière de francisation des immigrants, documenté par la Vérificatrice générale ? Que dire du refus éhonté de la part du gouvernement Couillard de mettre en vigueur l’article 1 de la loi 104, en totale violation de la décision unanime prise par l’Assemblée nationale il y a 16 ans visant à faire enfin du français la véritable langue officielle de l’Administration publique ? Que dire du surfinancement des institutions d’enseignement supérieur anglophones, des politiques de façade de l’ex-ministre Fortin eu égard à la langue du commerce et de l’affichage, du laisser-faire en matière de langue du travail, des compressions affectant les organismes créés par la loi 101 ?



Il est plus que temps que nous cessions d’avaloir des couleuvres, à commencer par toutes celles qui empoisonnent notre vie nationale jusque dans ses substrats. Comme antidote à ces calamités ordinaires, intimement liées à notre condition provinciale, rien ne vaut l’extraordinaire du combat pour la liberté politique. Le « *changement* » ne suffira pas. ...



Le monde artistique perd deux grands comédiens

par France Langlais

Gilles Pelletier (1925-2018)



Récipiendaire du Prix Victor-Morin de la SSJB pour les arts de la scène en 1970 ainsi que de plusieurs distinctions, Gilles Pelletier est décédé le 5 septembre 2018 à 93 ans. Figure bien connue du monde indépendantiste, il a participé à plusieurs événements pour la cause du français ainsi qu'à titre de porte-parole de la Fête nationale du Québec en 2001. Nous saluons sa prolifique carrière à la télévision, au cinéma et au théâtre et offrons nos plus sincères condoléances à sa famille, parents et amis.



Gilles Pelletier, Gilles Rhéaume et Françoise Gratton

Albert Millaire (1935-2018)

Récipiendaire du Prix Victor-Morin de la SSJB pour les arts de la scène en 1983, Albert Millaire est décédé le 15 août 2018 à 83 ans. Ce grand homme de théâtre a connu une carrière exceptionnelle de plusieurs décennies, autant sur la scène et à la télévision qu'au grand écran. Il avait un profond respect pour la langue française, entre autres distinctions, il est fait chevalier de l'Ordre de la Pléiade, une reconnaissance de sa contribution au rayonnement de la francophonie. Nous offrons nos plus sincères condoléances à sa famille proche et élargie ainsi qu'à ses amis.



Source : site Facebook d'Albert Millaire



Dans le rôle de Pierre Lemoyne d'Iberville Source : archives Radio-Canada

Adieux émouvants à la grande militante Berthe Chayer (1926-2018)

par France Langlais



Je connaissais Berthe depuis une trentaine d'années et je l'estimais beaucoup. Femme de l'ombre mais d'une force tranquille, Berthe Chayer s'est éteinte le 8 septembre 2018 à l'âge de 91 ans à Saint-Denis-sur-Richelieu, patrie des patriotes d'où elle a laissé tellement de traces.

Berthe était native de Chiswick en Ontario où elle a enseigné durant 30 ans dans cette province. Membre de la SSJB et de nombreux comités patriotiques, elle était une des fondatrices de la Maison nationale des patriotes avec plusieurs partenaires dont Gilles Rhéaume, alors président général de la SSJB. Elle a collaboré à la création du Vieux-Marché de Saint-Denis pour faire revivre un marché public d'autrefois du temps des patriotes, secrétaire de la Société des Riches-Lieux, cinq années à la présidence de l'AFÉAS, elle a dessiné les armoiries de sa municipalité, directrice de la chorale paroissiale durant 25 ans. Sa dernière participation à sa communauté, la mise en valeur de la Cloche de la Liberté « Marguerite-Michel », inauguré le 15 juin dernier.

M^e Maxime Laporte et moi-même étions présents durant ses funérailles pour apporter notre soutien à son mari Onil Perrier. Nous offrons nos profondes condoléances à Onil ainsi qu'aux parents et amis.

Berthe Chayer 1926-2018

1926	Née à Chiswick en Ontario. Enseigne 30 ans dans cette province. Crée deux chorales avec lesquelles elle gagne des prix.
1973	Le 16 novembre, épouse Onil Perrier à Montréal.
1973-78	Enseigne à Montréal et reçoit 4 enfants en foyer d'accueil.
1978-83	Arrive à Saint-Denis. Fait de la suppléance. Écrit des contes. Pionnière en agriculture biologique : tomates et fines herbes.
1979	Deviens directrice de la chorale paroissiale pour 25 ans.
1981	Collabore au 1 ^{er} Circuit patrimonial et à la création du Vieux-Marché.
Commence à créer des mises en scène : plus de 50	
1983-94	Participe à la fondation de la Maison nationale des Patriotes
1985-2004	Conseil de pastorale : fêtes de Noël et de Pâques, semaine mariale
1987-88	Active dans le Comité du 150 ^e des Patriotes : affiche, chant du Mai
1989	Crée le logo de la municipalité : fourche et clochers de l'église
1989-90	Elle est au cœur des fêtes du 250 ^e de la paroisse : album, costumes, concert de 37 pièces, pageant de 18 tableaux
1998	Dessine les armoiries de la municipalité
2000	Participe aux Pavillons historiques
2003	400 ^e de Champlain : pageant de 13 tableaux à Saint-Ours
2006	Elle et son époux achètent l'École de rang de la Côte Plaisance pour rappeler le dévouement des « maitresses » d'autrefois
2009	Lègue une somme importante pour la mise en valeur de la Cloche de la Liberté « Marguerite-Michel » : inauguration le 15 juin 2018
AFÉAS	Pendant 12 ans : responsable des sujets d'études ; 5 ans présidente
Femme de l'année	en 2006
Couturière	A cousu plus de 15 costumes
Musicienne	A composé ou modifié plus de 12 chants religieux ou profanes

- Merci, Berthe, pour tout ce que tu as fait à Saint-Denis

ENTRAIDE VOTRE ASSURANCE VIE

Bénéficiez d'une assurance
payable rapidement

UN SERVICE PROFITABLE

L'Entraide est une assurance vie collective pour les membres de la SSJB et ceux/celles qui veulent le devenir. Une protection utile, facile et économique !

Une protection avantageuse

- Primes modiques, particulièrement pour les jeunes;
- Pas d'augmentation de primes avec les changements d'âge;
- Et bien plus.

entraide.ca • 514 849-2233

Assuré par Humania Assurance Inc.

PENSEZ-Y !

Pour vos réunions, assemblées et réceptions, de 10 comme de 200 personnes la Maison Ludger-Duvernay offre trois somptueux salons. À des prix abordables.

Laissez-vous charmer par le cachet historique de cet édifice victorien construit en 1874.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUEZ AU
514-843-8851

OU CONSULTEZ LE SITE
salonalouer.com

Le Patriote

Journal édité par
la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal
82, rue Sherbrooke Ouest,
Montréal (Québec) H2X 1X3
Téléphone : 514 843-8851

Vous avez des suggestions
ou des commentaires à nous faire ?
Communiquez avec nous par la poste ou
par courriel à l'adresse journal@ssjb.com.

Dépôt légal : 4^e trimestre 2018
Bibliothèque et Archives nationales du Québec.
Reproduction autorisée avec mention de la source

Directeur et
rédacteur en chef
Christian Gagnon

Mise en pages
Pierre Dagesse

Ont collaboré à ce numéro par des textes,
des illustrations ou autrement :
Mathieu Carreau, Pierre Dagesse,
Élaine Des Lauriers, Philippe Dujardin,
Jules Gagné, Christian Gagnon,
Jocelyn Jalette, France Langlais, Maxime Laporte,
Pierre Benoît Livernois, Pierre Serré.

PROCHAIN NUMÉRO : Décembre 2018
DATE DE TOMBÉE : 3 décembre 2018

Nos projets
prennent vie.
Donnez
généreusement!

Visitez fondationlanguefrancaise.org/un-don-pour-la-vie
514 843-8851 poste 454



MILLE ET UNE FAÇONS DE MILITER POUR LE FRANÇAIS ET LE QUÉBEC!

Nous vous invitons à nous écrire à l'adresse journal@ssjb.com pour nous donner vos commentaires, à diffuser ce journal dans votre entourage, à soutenir nos annonceurs, ou encore à faire un don planifié à la Fondation pour la langue française (514 843-8851, poste 454). Vous pouvez devenir un bénévole à temps plein ou partiel au siège social de la SSJB, rue Sherbrooke Ouest, à Montréal. Ou encore militer dans l'une ou l'autre des organisations affiliées à la SSJB.

Et n'oubliez jamais que, comme le disait notre poète Gaston Miron :
Tant que l'indépendance n'est pas faite, elle reste à faire!





☐ Membre ordinaire 10 \$
☐ Membre étudiant 5 \$
☐ Membre adhérent (Service d'entraide) 2 \$
☐ Membre à vie 250 \$
☐ Membre à vie (60 ans et plus) 150 \$
☐ Don à votre discrétion \$
TOTAL \$



OUI, je suis indépendantiste et j'encourage la Société!

Nom _____ Prénom _____
Adresse _____
Téléphone _____ Date de naissance _____
Adresse électronique _____ Profession _____
Signature _____



Retourner avec votre paiement à :
SSJB, 82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H2X 1X3

